



2011

NOTICE ANNUELLE

Le 1^{er} mars 2012

GEORGE WESTON LIMITÉE
NOTICE ANNUELLE 2011
TABLE DES MATIÈRES

I.	ÉNONCÉS DE NATURE PROSPECTIVE	1
II.	STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ	4
	Constitution	4
	Relations intersociétés	4
III.	ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS	5
	Aperçu du marché dans lequel la société exploite ses entreprises	5
	Weston Foods	5
	Acquisitions	5
	Dessaisissements	6
	Immobilisations	6
	Activités de restructuration	6
	Performance financière	6
	Loblaw	6
	Produits et services	7
	Programme de marques contrôlées	8
	Chaîne d'approvisionnement	9
	Relations de travail et questions liées à l'emploi	10
	Technologies de l'information	12
	Acquisition de T&T Supermarket Inc.	13
	Performance financière	13
IV.	DESCRIPTION DE SES ACTIVITÉS	14
	Weston Foods	14
	Principaux produits	14
	Installations de fabrication et de confection	14
	Distribution auprès des consommateurs	15
	Situation concurrentielle	15
	Marques de commerce	15
	Denrées	16
	Propriété intellectuelle	16
	Saisonnalité	16
	Questions en matière de relations du travail et d'emploi	16
	Questions environnementales et questions en matière de santé et sécurité	17
	Innocuité des aliments, santé publique et étiquetage	17
	Recherche et développement et nouveaux produits	18
	Activités à l'étranger	18
	Loblaw	19
	Activités	19
	Vente au détail	19
	Services financiers	19
	Divisions géographiques et bannières	20
	Situation concurrentielle	22
	Clients	23
	Produits de marques contrôlées	23
	Commercialisation	24
	Propriété intellectuelle	25

	Technologies de l'information.....	25
	Chaîne d'approvisionnement.....	26
	Caractère saisonnier des activités de Loblaw	26
	Établissements à l'étranger.....	26
	Collègues.....	26
	Crédit	27
	Environnement, santé et sécurité au travail	27
	Responsabilité sociale.....	28
	Sécurité des aliments, santé publique et étiquetage	28
V.	PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET ÉTHIQUE COMMERCIALE.....	29
VI.	RISQUES FINANCIERS ET D'EXPLOITATION ET GESTION DES RISQUES	29
VII.	COMPOSITION DU CAPITAL-ACTIONS ET MARCHÉ POUR LES TITRES	31
	Structure du capital	31
	Volume et cours des actions	33
	Billets à moyen terme et titres de créances	34
	Notation financière	35
	Dominion Bond Rating Service.....	35
	Standard & Poor's.....	36
VIII.	DIVIDENDES	37
	Dividendes versés au cours des années précédentes	37
	Dividende extraordinaire.....	38
	Offre publique de rachat dans le cours normal des activités.....	38
IX.	ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA DIRECTION	38
	Administrateurs	38
	Membres de la direction	39
X.	ACTIONS EN JUSTICE	41
XI.	CONTRATS D'IMPORTANCE.....	41
XII.	OPÉRATIONS ENTRE PERSONNES APPARENTÉES.....	41
XIII.	AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES.....	42
XIV.	EXPERTS.....	42
XV.	RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ D'AUDIT	42
XVI.	HONORAIRES D'AUDIT EXTERNE	43
XVII.	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	43

ANNEXE A – CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT

I. ÉNONCÉS DE NATURE PROSPECTIVE

Cette notice annuelle applicable à George Weston limitée « GWL » et à ses filiales (collectivement appelées la « société ») contient des énoncés de nature prospective portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société. Lesdits énoncés de nature prospective se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « anticiper », « s'attendre à », « croire », « pouvoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et autres expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction. Les énoncés de nature prospective contenus dans la présente notice annuelle comprennent les attentes de la société, savoir :

Pour Weston Foods:

- une croissance modeste des ventes ;
- les coûts du prix des produits de base et les coûts variables enregistreront une hausse au cours de la première moitié 2012, créant une pression accrue sur la marge d'exploitation au cours de la première moitié de 2012 par rapport à la même période en 2011 ; et
- des efforts seront faits pour atteindre pour l'exercice une marge d'exploitation comparable à celle de 2011.

Pour Les Compagnies Loblaw limitée :

- ses dépenses d'investissement se chiffreront à environ 1,1 milliard de dollars en 2012;
- les coûts liés aux investissements dans les technologies de l'information (les « TI ») et la chaîne d'approvisionnement en 2012 seront marginaux ; et l'investissement dans la proposition d'offre à la clientèle sera maintenu; et
- le bénéfice opérationnel par action pour l'exercice 2012 enregistrera une baisse par rapport à celui de 2011 et la pression s'exercera davantage au cours de la première moitié de l'exercice puisque Loblaw estime que les revenus d'exploitation ne combleront pas les coûts marginaux liés aux investissements TI, à la chaîne d'approvisionnement ainsi que l'offre de produits et de services aux consommateurs.

Pour la société :

- le bénéfice de base net ajusté par action ordinaire pour l'exercice 2012 enregistrera une baisse par rapport à l'exercice 2011.

Ces énoncés prospectifs ne constituent pas des faits historiques, mais reflètent plutôt les attentes actuelles de la société quant aux résultats et aux événements futurs. Ils traduisent également les hypothèses actuelles de la direction quant aux risques et aux incertitudes dont il est question plus loin et leur incidence respective sur la société. De plus, les attentes de la société sur la marge d'exploitation de Weston Foods sur le bénéfice net assument qu'il n'y aura pas d'augmentation significative non anticipée sur le prix de produits de base et autres coûts afférents que Weston Foods ne sera pas en mesure de compenser par les prix, une plus grande productivité ou des initiatives de réduction des coûts. Les attentes de la société eu égard au bénéfice opérationnel de Loblaw en 2012 reposent en partie sur les hypothèses selon lesquelles Loblaw réalisera son plan d'accroissement de la superficie nette de vente au détail en pieds carrés de 1 % et n'aura à faire face à aucun événement défavorable ou coût imprévu relativement aux investissements Loblaw dans les TI ou la chaîne d'approvisionnement. Les attentes de la société en ce qui concerne le bénéfice de base net ajusté par action ordinaire pour l'exercice 2012 se basent sur les hypothèses que les taux d'intérêt, la fiscalité et la participation de la société dans l'entreprise Loblaw demeurent les mêmes qu'en 2011.

Ces énoncés prospectifs sont assujettis à divers risques et incertitudes en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles, notamment :

- l'incapacité de réaliser une croissance des ventes ainsi que les économies et l'efficacité opérationnelle prévues résultant des initiatives importantes de la société, notamment ses investissements dans les systèmes de TI et la mise en œuvre desdits systèmes de TI, ou l'obtention de résultats imprévus associés à la mise en œuvre de ces initiatives;
- l'incapacité de l'infrastructure de TI de la société à soutenir les besoins de celle-ci;
- des résultats non anticipés associés aux initiatives stratégiques de la société et l'impact sur l'acquisition ou le dessaisissement d'entreprises sur les revenus et bénéfices futurs de la société ;
- une intensification de la concurrence exercée par les concurrents actuels ou les nouveaux venus sur le marché;
- l'évolution de la conjoncture économique, notamment des taux d'inflation ou de déflation, ainsi que les variations des taux d'intérêt, des cours de change et des cours des dérivés et des marchandises;
- les événements touchant la santé publique;
- risques associés à des produits défectueux, notamment ceux liés à la sécurité des aliments;
- l'incapacité d'obtenir les résultats souhaités au cours des négociations collectives, y compris les modalités des futures conventions collectives, ce qui pourrait entraîner des arrêts de travail;
- l'incapacité de la société à gérer les stocks de manière à atténuer l'incidence des problèmes liés aux stocks désuets ou excédentaires et à contrôler les pertes;
- l'incapacité de la société de tenir des registres appropriés à l'appui de sa conformité aux règles, aux règlements et aux politiques comptables, fiscales ou juridiques;
- la disponibilité et la hausse du coût des produits de base, des ingrédients et des services publics, y compris de l'électricité et du carburant;
- l'incapacité des magasins franchisés de la société d'afficher la performance attendue;
- la dépendance envers certains prestataires de services indépendants, notamment ceux fournissant des services liés à la chaîne d'approvisionnement et aux gammes de vêtements de la société, de même que leur fidélisation;
- les questions d'approvisionnement et de contrôle de la qualité des fournisseurs;
- la modification des lois et des règlements s'appliquant à la société et à ses activités, ou l'incapacité de les respecter, y compris les changements apportés à la réglementation concernant le prix des médicaments génériques sur ordonnance, la réduction des remboursements accordés en vertu des régimes d'assurance-médicaments publics et la diminution des indemnités professionnelles pharmaceutiques versées par les fabricants de médicaments;
- les changements dans les passifs d'impôt de la société, notamment l'impôt sur le résultat, ainsi que dans les passifs liés à la réglementation et aux taxes à la consommation, y compris les changements découlant des modifications des lois fiscales, des règlements sur les impôts ou des cotisations futures;
- toute cotisation que la société pourrait être tenue de verser à ses régimes de retraite agréés à prestations définies par capitalisation ou à ses régimes de retraite interentreprises auxquels elle cotise en sus des cotisations qu'elle envisage de verser à l'heure actuelle;
- le risque que la société subisse une perte financière si ses contreparties ne s'acquittaient pas de leurs obligations prévues aux termes des contrats conclus par la société avec celles-ci; et
- l'incapacité de la société à recouvrer ses créances sur cartes de crédit.

La liste qui précède laquelle énumère des facteurs qui pourraient toucher les énoncés de nature prospective de la société n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes que la société ignore actuellement ou qu'elle juge présentement sans importance pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont précisés dans les énoncés de nature prospective. Des risques et incertitudes additionnels sont présentés dans les documents que la société dépose auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, y compris à la rubrique « Risques d'entreprise et gestion des risques » du rapport de gestion GWL. Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés de nature prospective, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date de la présente notice annuelle. La société n'a ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les présents énoncés de nature prospective que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf dans la mesure où la loi l'exige.

Sauf indication contraire, les renseignements figurant dans la présente notice annuelle sont à jour au 29 février 2012. Tous les renseignements sur Les Compagnies Loblaw limitée contenus dans la présente notice proviennent des documents publics de divulgation de Les Compagnies Loblaw limitée. Le numéraire est exprimé en dollars canadiens.

II. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Constitution

George Weston limitée a été constituée par lettres patentes en vertu des lois du Canada le 27 janvier 1928. Elle a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 29 avril 1980 et a fusionné avec Weston Food Processing Ltd. en vertu de statuts de fusion prenant effet le 1^{er} janvier 1989. Le siège social est situé au 22, St. Clair Avenue East, Toronto (Ontario) Canada M4T 2S7.

Relations intersociétés

GWL est une société holding et exerce ses activités par l'intermédiaire de ses filiales dans ses secteurs isolables d'exploitation Weston Foods et Loblaw. Weston Foods est exploitée au Canada par Weston Foods (Canada) Inc. et ses filiales et aux États-Unis par Weston Foods US, Inc. et ses filiales. Le secteur Loblaw est exploité par Les Compagnies Loblaw limitée (« Compagnies Loblaw »), une société ouverte dans laquelle la société, directement et indirectement, détient une participation d'environ 63 %. Les Compagnies Loblaw exploite le secteur de Loblaw partout au Canada, par l'intermédiaire de filiales (Les Compagnies Loblaw et ses filiales étant collectivement appelées « Loblaw »).

Une liste des filiales de la société qui exercent ses principales activités figure ci-dessous. GWL possède directement ou indirectement 100 % des titres comportant droit de vote des filiales de Weston Foods. Les Compagnies Loblaw possède directement ou indirectement, 100 % des titres comportant droit de vote des filiales de Loblaw.

Filiales de Weston Foods

Territoire de constitution

ACE Bakery Limited	Ontario
Boulangerie Gadoua Ltée	Québec
Colonial Cookies Limited	Ontario
Dunedin Holdings GmbH	Suisse
Interbake Foods LLC	Delaware
Maplehurst Bakeries, LLC	Indiana
Norse Dairy Systems, LLC	Delaware
Ready Bake Foods Inc.	Ontario
Weston Bakeries Limited/Boulangeries Weston Limitée	Canada
Weston Foods US, Inc.	Delaware
Weston Foods (Canada) Inc.	Ontario

Filiales de Loblaw

Territoire de constitution

Glenhuron Bank Limited	Barbados
JFS Inc.	Delaware
Loblaw Alberta Inc.	Alberta
Loblaw Financial Holdings Inc.	Ontario
Loblaw Properties Limited/Les Propriétés Loblaw limitée	Ontario
Loblaw Properties West Inc.	Canada
Loblaws Inc.	Ontario
PGV Acquisition Inc.	Québec
President's Choice Bank/Banque Choix du Président	Canada
Provigo Distribution Inc.	Québec
T&T Supermarket Inc.	Colombie-Britannique

III. ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS

Aperçu du marché dans lequel la société exploite ses entreprises

GWL est une société canadienne ouverte constituée en 1882 qui opère dans le secteur du traitement des aliments et de distribution alimentaire. La société détient un avoir en espèces et des placements à court terme, et possède deux secteurs d'exploitation isolables : Loblaw et Weston Foods. Le secteur d'exploitation Loblaw qui est exploité par Les Compagnies Loblaw et ses filiales, est la plus importante entreprise de distribution alimentaire au Canada et est également l'un des principaux pourvoyeurs de produits de pharmacie et parapharmacie, d'articles d'usage courant, ainsi que de prestations de services financiers. Le secteur d'exploitation Weston Foods est un leader canadien de produits de boulangerie frais et surgelés, et est impliqué aux États-Unis dans la fabrication de produits de boulangerie surgelés et dans la fabrication de biscuits au Canada et États-Unis.

Weston Foods

Weston Foods exploite une entreprise de produits de boulangerie frais et de biscuiterie au Canada et une entreprise de produits de boulangerie surgelés, de biscuits, gaufrettes et cornets de crème glacée aux États-Unis. La conjoncture de l'industrie de la boulangerie a considérablement changé au cours des dernières années et les activités de boulangerie de la société en Amérique du Nord ont évolué dans un marché difficile marqué par l'évolution des tendances démographiques et économiques des consommateurs, le pouvoir d'achat, la diversité ethnique, la diète santé et la sensibilisation à l'environnement.

Ces dernières années, l'entreprise Weston Foods a mis l'accent sur :

- mettre à la disposition des consommateurs des produits choisis « santé », plus nutritionnels et à valeur ajoutée;
- les produits novateurs, comme l'introduction de nouveaux produits à grain entier, le pain blanc nutritionnellement optimisé, de même que les produits de qualité supérieure comme le pain artisanal, les produits à faible teneur en sel et en gras, des produits sans gras trans, des produits sans additifs artificiels, des produits de remplacement et des produits à saveur ethnique, y compris croustipains;
- répondre à un marché difficile provenant d'une conjoncture économique incertaine, d'une faible confiance du consommateur et d'une forte concurrence dans le marché de la vente au détail;
- la croissance des investissements à l'appui de ses marques;
- l'investissement de capital pour favoriser la croissance, y compris l'acquisition récente d'une boulangerie; et
- la réduction des coûts pour assurer une structure d'exploitation à faibles coûts.

Acquisitions

En 2011, Weston Foods a conclu l'acquisition de Colonial Cookies, une biscuiterie située à Kitchener, Ontario, à sa sortie de sa mise sous séquestre, pour un montant en espèces d'environ 12 millions \$ (après ajustements à la séance de clôture et excluant les dettes prises en charge)

La société a conclu en 2010 l'acquisition de trois boulangeries. Le 24 septembre 2010, la société a conclu l'acquisition de Keystone Bakery « Keystone » pour environ 188 millions \$ (186 millions USD). Keystone est un fabricant américain et distributeur de petits gâteaux, beignes et biscuits congelés. Le 1^{er} novembre 2010, la société a conclu l'acquisition de ACE Bakery, un fabricant canadien et distributeur de pains artisanaux et rustiques de style européen pour 110 millions \$. Le 16 novembre 2010, Weston Foods a conclu l'acquisition d'une installation de fabrication de beignes congelés à Toronto, Ontario pour environ 11 millions \$.

Au cours de 2009, Weston Foods a acheté à Calgary, Alberta au prix d'environ 6 millions \$ une installation de fabrication de produits de boulangerie. En 2008, Weston Foods a amorcé la construction d'une nouvelle installation

de fabrication de produits de boulangerie frais à Winnipeg. Les opérations à l'installation ont débuté au cours de 2009.

Dessaisissements

Vente de l'entreprise américaine de produits de boulangerie frais

En 2009, Dunedin Holdings S.à.r.l., une filiale de la société, a complété le dessaisissement de l'entreprise américaine de produits de boulangerie frais pour le montant brut et net d'environ 2,5 milliards USD, y compris environ 125 millions USD d'actifs portant intérêt, à Grupo Bimbo, S.A.B. de C.V.

Immobilisations

Les immobilisations au cours des trois dernières années ont été ciblées sur l'amélioration de l'efficacité des actifs existants et l'augmentation de la capacité, là où existent les occasions de croissance. Au cours des trois dernières années, en plus des deux acquisitions significatives, la société a conclu des acquisitions et immobilisations de petite et de moyenne taille qui ont eu lieu dans des domaines ciblés mentionnés ci-dessus.

Activités de restructuration

Weston Foods continue d'évaluer des initiatives stratégiques et de réduction de coûts ayant trait à ses actifs de fabrication, à ses réseaux de distribution et à sa structure opérationnelle en vue de se pourvoir d'une structure d'exploitation à faibles coûts et de tirer avantage des économies d'échelle.

Les faits saillants des activités de restructuration au cours des trois dernières années incluent:

- la fermeture de six installations de fabrication au Canada et une aux États-Unis dont une remplacée par une nouvelle installation. Une de pareilles fermetures concerne l'usine de Joliette au Québec qui a subi des dommages importants au cours d'un incendie le 1^{er} décembre 2010 entraînant la cessation des opérations. Le 13 janvier 2011, la société a annoncé aux employés sa décision de fermeture permanente de l'usine.
- ratification d'une nouvelle convention collective relativement à l'acquisition de Colonial Cookies en 2011;
- renégociation du contrat de travail auprès de l'installation Interbake Foods à North Sioux City en 2011;
- une restructuration de l'organisation des ventes de l'entreprise canadienne de boulangerie en 2010;
- une restructuration des installations de boulangerie de produits frais au Québec en 2010; et
- une restructuration de la structure opérationnelle de l'entreprise de biscuiterie aux États-Unis en 2009.

Performance financière

Une discussion plus élaborée en ce qui concerne les tendances affectant Weston Foods, de même que les stratégies et la performance financière de Weston Foods sont présentées dans le rapport annuel 2011 de la société à la rubrique du rapport de gestion et des états financiers dont les renseignements sont intégrés aux présentes par renvoi et se trouvent au www.sedar.com ou au www.weston.ca.

Loblaw

En 2011, Loblaw a continué à consolider ses assises et son infrastructure tout en bonifiant son offre de produits et de services à la clientèle. Loblaw a réorganisé son secteur Vente au détail selon une structure à deux divisions, à savoir Conventionnel et Escompte – afin de pouvoir mieux répondre aux besoins distincts de ses clients. Loblaw a aussi nommé un nouveau président. Loblaw a continué d'investir dans sa chaîne d'approvisionnement et son infrastructure de TI, faisant ainsi progresser le déploiement de son système de TI. Loblaw a également commencé à cibler les occasions

d'augmenter stratégiquement sa superficie en pieds carrés et a ouvert trois nouveaux magasins conventionnels, adoptant un nouveau format urbain représenté par son magasin phare Loblaws au Maple Leaf Gardens^{MD}.

Au cours des trois derniers exercices, le chiffre d'affaires des magasins comparables a affiché une hausse de 0,9 % en 2011 (comparativement à celui de 2010), contre une baisse de 1,1 % enregistrée en 2009 (comparativement à celui de 2008). La superficie totale en pieds carrés, y compris les magasins détenus par Loblaw et les magasins franchisés, est passée de 50,6 millions de pieds carrés en 2009 à 51,2 millions de pieds carrés en 2011. Compte tenu de l'importance accordée par Loblaw à cibler les occasions d'augmenter de façon stratégique la superficie en pieds carrés en 2011, le nombre total de magasins détenus par Loblaw et de magasins franchisés est passé de 1 029 en 2009 à 1 046 en 2011.

Une description détaillée des risques d'entreprise et des opérations de gestion du risque connexes se trouve à la rubrique 10 du rapport de gestion compris dans le rapport annuel 2011 de Loblaw.

Produits et services

Loblaw est le plus grand détaillant en alimentation au Canada et l'un des plus grands distributeurs de produits pharmaceutiques, de produits de marchandise générale et de produits et services financiers. L'alimentation demeure le centre névralgique des activités de Loblaw. Loblaw exploite deux divisions de détail, soit Conventionnel et Escompte, afin de mieux répondre aux besoins particuliers de ses clients.

Loblaw a conçu des stratégies de mise en marché s'appuyant sur les préférences des clients, divers facteurs concurrentiels et les occasions présentées par le marché. En 2009, Loblaw a mis à profit les connaissances qu'elle avait acquises dans le cadre d'une série de projets pilotes lancés avec succès en 2008 et qui avaient pour objet d'accroître la performance de chacune des bannières de ses détaillants et d'apporter de la valeur ajoutée pour ses clients. Dans l'Ouest, Loblaw a rénové 26 magasins *Real Canadian Superstores*, a construit deux magasins *nofrills* et a converti cinq magasins *Extra Food* en magasins *nofrills*. Ces conversions ont été une réponse directe à la demande des consommateurs pour des produits de qualité sur certains marchés. Dans les provinces de l'Atlantique, Loblaw a inauguré son premier magasin sous la bannière *nofrills* à Shediac, au Nouveau-Brunswick. Au Québec, Loblaw a réalisé un projet visant à convertir un magasin *Loblaws* en magasin *Maxi & Cie*, a élargi la revalorisation des magasins conventionnels « Le Meilleur du marché » en magasins de la bannière *Loblaws* et a réalisé un projet de magasin *Provigo Marché de ville*. Ces conversions et améliorations ont contribué à optimiser l'aménagement et l'attribution de l'espace avec de nouvelles catégories prioritaires pour mieux répondre aux besoins locaux, et une présentation visuelle des marchandises plus engageante. En 2009, Loblaw a rénové plus de 200 magasins, dont certains à l'aide de la méthode dite « Frissons », qui consiste à fermer le magasin le jour de la semaine où les activités sont au plus bas de façon à réduire au minimum les interruptions et ainsi exécuter rapidement les rénovations et la modernisation. Les clients ont pu profiter de ces améliorations lors de leur visite suivante au magasin. Loblaw a également continué d'améliorer la qualité des aliments frais présentés en magasin en appliquant les meilleures pratiques et en améliorant les processus de tenue des magasins, ce qui a conduit à de meilleurs procédés de stockage et a accru considérablement la disponibilité des produits.

En 2010, Loblaw a continué d'améliorer son réseau de magasins, rajeunissant plus de 200 de ses magasins dans le cadre de son programme de revitalisation et procédant notamment à d'importants travaux de rénovation de 160 d'entre eux. L'expansion de la bannière *nofrills* s'est poursuivie dans l'Ouest canadien avec neuf nouveaux magasins et 16 magasins *Real Canadian Superstores* ont été rénovés afin de rendre les visites en magasin plus agréables pour les clients. Au Québec, Loblaw a procédé à la mise sous franchise de 25 magasins *Provigo* et a effectué le repositionnement de 110 magasins *Maxi* et *Maxi & Cie* au moyen de l'offre d'une gamme améliorée de produits axés sur la satisfaction des besoins des clients et l'augmentation des volumes. En Ontario, 16 magasins *Zehrs* et sept magasins *Fortinos* ont été rénovés pour intégrer des éléments de la fructueuse initiative des magasins conventionnels. Dans les provinces de l'Atlantique, le réseau de magasins *nofrills* s'est agrandi et compte maintenant sept magasins. Au cours de 2010, des progrès importants ont été réalisés au chapitre de l'élargissement de l'offre de

produits frais par Loblaw, de l'augmentation de la productivité opérationnelle et de l'amélioration de la gestion des stocks.

En 2011, Loblaw a poursuivi son plan de transformation et a terminé la rénovation de 121 magasins, dont 78 rénovations de grande envergure, ce qui a rendu les visites en magasin plus agréables pour les clients des différentes bannières et divisions. Loblaw a également commencé à cibler les occasions d'augmenter stratégiquement la superficie en pieds carrés et a ainsi ouvert trois nouveaux magasins conventionnels. La croissance de *nofrills* s'est poursuivie dans les provinces de l'Ouest et dans les provinces de l'Atlantique, grâce à l'ouverture de cinq magasins dans l'Ouest et d'un magasin dans les provinces de l'Atlantique. De plus, les activités de *nofrills* ont continué de se développer en Ontario, grâce à l'ouverture du 200^e magasin de Loblaw à Woodstock en Ontario.

En 2012, Loblaw centrera ses efforts sur des initiatives qui renforceront la position concurrentielle de ses activités et investira dans des occasions d'affaires qui permettront d'accroître la rentabilité à long terme. En 2012, alors que Loblaw mènera à bonne fin son plan de transformation des magasins et l'expansion de *nofrills*, elle reverra aussi son portefeuille de magasins pour tous les formats et investira stratégiquement dans de nouvelles superficies en pieds carrés qui permettront de renforcer sa position concurrentielle au sein du marché de la vente au détail.

L'objectif de Loblaw est bonifier son offre de produits et de services à la clientèle grâce aux produits les plus frais sur le marché, à des assortiments de produits améliorés, à une visite plus agréable en magasin ainsi qu'à un panier d'épicerie constamment concurrentiel, le tout encadré par une offre de produits de marchandise générale concurrentielle qui se démarque. De plus, par l'intermédiaire de certains de ses magasins et de magasins franchisés, Loblaw offre des postes d'essence, des services de laboratoire photographique, des produits et des services optiques et des cliniques médicales. D'autres produits et services offerts par Loblaw sont décrits plus loin.

Le lecteur est prié de consulter le rapport de gestion inclus dans le rapport annuel de 2011, lequel est intégré par renvoi, pour obtenir de plus amples renseignements sur les stratégies de Loblaw et les risques afférents.

Programme de marques contrôlées

Loblaw propose un programme soutenu et novateur de marques contrôlées tant dans le secteur de l'alimentation que dans celui des articles ménagers courants, ce qui contribue à assurer des prix concurrentiels et à fidéliser la clientèle. Depuis trois ans, Loblaw a ajouté des produits à son programme de marques contrôlées dans les domaines de l'alimentation, des articles de soins de santé, des produits de beauté et des vêtements.

En 2009, Loblaw a lancé 524 nouveaux produits *le Choix du Président*, en a amélioré 718 autres, a mis sur les tablettes 1 800 produits *le Choix du Président* présentés dans un nouvel emballage et a célébré le 25^e anniversaire de la marque *le Choix du Président*. En 2010, Loblaw a pris diverses mesures visant à augmenter la rentabilité de ses produits de marques contrôlées centrant ses efforts sur l'innovation, notamment le lancement du nouveau programme « Délices du bar laitier », qui a remporté un vif succès et dans le cadre duquel elle offre 14 nouvelles saveurs de crème glacée et d'une nouvelle campagne publicitaire intégrée à l'échelle nationale dans le cadre de laquelle sont organisés des événements dans les parcs de stationnement de ses magasins partout au pays. En 2011, Loblaw a continué d'innover ses produits de marques contrôlées, notamment en lançant sa nouvelle gamme de produits fins *PC collection noire*, qui proviennent du monde entier. Il s'agit de la première gamme de produits lancée par Loblaw depuis 2005. Au cours du quatrième trimestre de 2011, 162 produits de la « collection noire » ont été mis en marché dans 140 magasins conventionnels. De plus, Loblaw a réussi à revoir plus de 400 produits *Menu bleu* afin de permettre aux consommateurs de mieux comprendre les bienfaits de ces produits pour la santé. Et pour répondre encore mieux aux besoins des clients soucieux de s'alimenter sainement, Loblaw a aussi procédé au lancement de 13 nouveaux produits alimentaires pour bébés de la marque *PC Biologique* et de 20 nouveaux produits sans arachides, augmentant ainsi, respectivement, le nombre de produits offerts dans ces deux catégories d'aliments à plus de 60 et à 80 produits. En 2012, Loblaw cherchera à tirer profit de ses produits de marques contrôlées existants en matière d'aliments et de produits de

marchandise générale et à fournir un environnement en magasin qui sera axé sur la santé et le bien-être. Ces efforts visent à démarquer Loblaw de ses concurrents.

En 2009, la superficie totale dévolue à la vente au détail de ses produits *Joe Fresh* a augmenté de 10 % et de nouvelles catégories de produits ont été ajoutées dans plus de 250 magasins, soit les produits de beauté et produits pour le bain, les lunettes de soleil et les bijoux *Joe Fresh*. En 2010, Loblaw a étendu la marque *Joe Fresh* en lançant d'importantes campagnes dans les médias, ce qui en a fait une marque de vêtements de premier plan, et en augmentant la superficie de vente au détail grâce à l'ouverture de la première boutique autonome *Joe Fresh* à Vancouver. En 2011, Loblaw a élargi la marque *Joe Fresh* en ajoutant 11 boutiques autonomes *Joe Fresh*, dont cinq boutiques aux États-Unis, et en augmentant de 10 % la superficie totale de vente au détail de vêtements. De plus, Loblaw a élargi sa gamme d'articles de marchandise générale, grâce au lancement de nouvelles lignes de produits, dont sa ligne de vêtements sport Jogi. En 2012, Loblaw mettra à profit ses succès actuels, mettra sur la reconnaissance de sa marque et poursuivra sa croissance grâce à l'agrandissement de la superficie de magasins stratégiques.

L'offre de marques contrôlées de Loblaw continue de s'appuyer sur des campagnes de commercialisation proposant le meilleur de ce que la marque *le Choix du Président* a à offrir, y compris de nouveaux produits novateurs pour répondre aux besoins en constante évolution des clients, ainsi que des produits *le Choix du Président* qui font les délices des Canadiens depuis des années en offrant la valeur et la qualité exceptionnelles auxquelles les clients s'attendent de la marque *le Choix du Président*. Ces campagnes ont pour porte-parole Galen G. Weston, président du Conseil de Loblaw.

Les produits de marques contrôlées de Loblaw sont fabriqués en vertu de contrats conclus avec des fournisseurs indépendants. Le développement de produits et l'approvisionnement en produits de marques contrôlées dans le secteur du vêtement sont confiés à un tiers. Pour préserver le capital-marque, ces fournisseurs sont tenus de souscrire à des normes de qualité rigoureuses. Une inefficacité au chapitre de la sélection et de la gestion des prestataires de services, de l'établissement des modalités des ententes conclues avec ceux-ci ou de la confiance pouvant leur être accordée pourrait nuire à la capacité de Loblaw de s'approvisionner en produits de marques contrôlées, de tenir des produits en quantité suffisante pour répondre aux besoins de sa clientèle, de mettre en marché ses produits et d'exercer efficacement ses activités courantes. Bien que des ententes contractuelles appropriées aient été conclues avec ces fournisseurs, Loblaw n'a aucune influence directe sur la façon dont ces fournisseurs sont gérés. Il est possible que des événements négatifs qui frappent ces derniers se répercutent à leur tour négativement sur la réputation, les activités et la performance financière de Loblaw. Des stratégies, politiques ou procédures de gestion des fournisseurs inefficaces ou incomplètes pourraient porter atteinte à la capacité de Loblaw d'optimiser sa performance financière, de répondre aux besoins des clients ou de contrôler les coûts et la qualité.

Des contraintes liées à la capacité de production ou aux systèmes de TI des fournisseurs de produits de marques contrôlées pourraient compromettre la capacité de Loblaw à répondre aux besoins de sa clientèle ou à mettre en œuvre de nouveaux processus visant à accroître l'efficacité et la cohérence. L'approvisionnement sur des marchés en développement peut comporter un risque accru.

Chaîne d'approvisionnement

Au cours des cinq derniers exercices, Loblaw a mis en place une initiative de grande envergure consistant à investir dans sa chaîne d'approvisionnement pour l'améliorer, initiative qui comportait la mise à niveau du réseau de distribution physique, l'augmentation de la capacité, la mise en place de nouvelles capacités de prévision, de réapprovisionnement, de distribution et de transport, lesquelles ont amélioré la disponibilité en magasin et la productivité opérationnelle.

En 2009, Loblaw a inauguré ou rénové trois centres de distribution, ce qui a accru sa capacité d'entreposage d'environ 800 000 pieds carrés. Dans l'ensemble, la disponibilité et les niveaux de service se sont améliorés. Le coût d'entreposage dans chaque cas s'est amélioré et le niveau des stocks a diminué. De surcroît, Loblaw a fait des

investissements et des progrès notables dans la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion du transport et d'un système de gestion d'entrepôt, ce qui accroîtra la capacité et augmentera la productivité.

En 2010, Loblaw a achevé l'implantation de son système de gestion du transport. Le nouveau système de gestion d'entrepôt a pour sa part été implanté dans 10 centres de distribution. Plus de 50 fournisseurs, qui livraient auparavant directement aux magasins, effectuent désormais leurs livraisons par l'intermédiaire des centres de distribution, ce qui s'est traduit par une diminution du nombre de livraisons aux magasins et par une augmentation de la disponibilité. De plus, Loblaw a continué de faire des progrès en ce qui a trait à l'intégration de son système de prévision, de planification et de réapprovisionnement et a lancé un nouveau système d'emballage prêt-à-vendre pour sa chaîne d'approvisionnement, ce qui a contribué à accélérer le processus de réapprovisionnement et à faciliter le magasinage pour les clients.

La mise en œuvre de bon nombre d'initiatives visant la chaîne d'approvisionnement a permis à Loblaw de réaliser des économies et des améliorations en matière de transport en ce qui a trait à la qualité du service et à la disponibilité en 2011. De plus, au cours de 2011, Loblaw a mis en place le système de gestion d'entrepôt dans cinq centres de distribution additionnels et a réalisé six déploiements du système de prévision, de planification et de réapprovisionnement. Elle a également continué d'augmenter le nombre de produits acheminés aux fins d'emballage prêt-à-vendre.

En 2012, Loblaw entrera dans les dernières étapes de son plan de chaîne d'approvisionnement. Même si la majorité du travail a été réalisé, 2012 continue d'être une année importante. L'intégration réussie des systèmes de chaîne d'approvisionnement aux systèmes de TI constituera un objectif majeur de 2012 et nécessitera une bonne part d'engagement pour assurer le succès du projet.

La nécessité d'investir dans la chaîne d'approvisionnement de Loblaw en vue de l'améliorer pourrait nuire à sa capacité à bien fidéliser sa clientèle ou à attirer efficacement de nouveaux clients. Loblaw amorce la dernière phase de son programme de renouvellement de la chaîne d'approvisionnement en 2012, phase qui comprendra l'intégration des systèmes de chaîne d'approvisionnement au système de TI. Même si cette mesure devrait entraîner une amélioration du niveau de service et de la disponibilité de produits dans les magasins de Loblaw, l'ampleur des changements envisagés et la mise en œuvre de nouveaux processus risquent de perturber les flux normaux de marchandises vers les magasins et de nuire aux activités et à la performance financière de Loblaw. De plus, l'intégration de nouveaux systèmes de chaîne d'approvisionnement au système de TI pourrait entraîner des perturbations sur le réseau si elle n'est pas exécutée de façon appropriée, ce qui aurait également des conséquences négatives sur les activités et la performance financière de Loblaw.

Relations de travail et questions liées à l'emploi

Le personnel des magasins et des centres de distribution de Loblaw est majoritairement syndiqué. Les relations de Loblaw avec ses syndicats ont été satisfaisantes au cours des trois dernières années et elles ont été caractérisées par des discussions franches et ouvertes sur les changements exigés pour que Loblaw devienne concurrentielle à long terme. Plusieurs concurrents de Loblaw ont recours à une main-d'œuvre non syndiquée. Ils peuvent donc bénéficier de coûts de main-d'œuvre moins élevés et de conditions opérationnelles plus favorables, ce qui complique la tâche de Loblaw quand vient le temps de rivaliser avec eux.

Au cours des trois derniers exercices, 199 conventions collectives ont été négociées avec succès par Loblaw et par Loblaw pour le compte de ses franchisés. Loblaw a procédé à de nombreuses négociations collectives en 2011, 49 conventions ayant expiré et 77 autres ayant été négociées avec succès, dont certaines qui avaient expiré au cours des années précédentes.

En 2011, afin d'améliorer la productivité de la main-d'œuvre, Loblaw a réussi à faire adopter à certains magasins conventionnels de l'Ontario les conventions collectives ratifiées en 2010, lesquelles favorisent l'économie et l'efficacité. Ces transitions se poursuivront tout au long de 2012 et après.

La renégociation des conventions collectives pourrait entraîner des arrêts ou des ralentissements de travail qui, selon leur nature et leur durée, pourraient nuire à la performance financière de Loblaw. Il est impossible de prédire avec certitude l'issue de ces négociations ou la date à laquelle elles prendront fin. Bien que Loblaw tente de réduire le nombre d'arrêts et de conflits de travail en procédant à des négociations précoces, il est tout de même possible que des arrêts ou des ralentissements de travail surviennent, ce qui pourrait entacher la réputation de Loblaw et nuire à ses activités et à sa performance financière. Tout au long de la transition aux nouvelles modalités des conventions collectives conclues en 2011 dans certains magasins conventionnels de l'Ontario, Loblaw a offert des services de consultation aux collègues concernés. Malgré tout le soutien offert par Loblaw dans le cadre de cette transition, le rendement des collègues pourrait s'en ressentir, ce qui pourrait entacher la réputation de Loblaw et avoir une incidence négative sur ses activités et sa performance financière.

Le service des Ressources humaines, en collaboration avec la direction, élabore des plans d'action afin d'améliorer le sentiment d'appartenance des collègues. En 2009, le service des Ressources humaines de Loblaw a continué d'élaborer des programmes visant à faire de Loblaw un milieu de travail formidable. Une attention particulière a été accordée au recrutement et au maintien en poste des collègues, au perfectionnement des collègues et à la planification de la relève. Les progrès réalisés ont été récompensés par l'inscription de Loblaw au palmarès des 100 meilleurs employeurs au Canada, des meilleurs employeurs de la région du Grand Toronto et des 10 meilleures entreprises pour lesquelles travailler selon le Financial Post. De plus, le roulement de la main-d'œuvre affectée aux magasins a été réduit considérablement.

En 2010, Loblaw a continué d'investir dans le perfectionnement des collègues en lançant le programme « Un meilleur leadership en magasin ». Plus de 300 collègues ont fait l'objet d'évaluations rigoureuses dans les centres de développement et ont reçu une formation sur les principales compétences et pratiques en gestion de magasin. Loblaw a également poursuivi ses efforts pour conserver ses collègues, ce qui s'est traduit par une diminution du taux de roulement comparativement à celui de 2009. Ces efforts ont été récompensés puisque Loblaw a figuré au palmarès des 100 meilleurs employeurs au Canada pour la deuxième année consécutive. Loblaw a de plus été nommée l'un des meilleurs employeurs pour les jeunes Canadiens et a été lauréate régionale du Programme des 10 cultures d'entreprises canadiennes les plus admirées.

En 2011, Loblaw a continué d'investir dans les programmes « Meilleur leadership en magasin » et « Meilleur leadership de catégorie » et a lancé 16 nouveaux centres de développement sur le leadership, où 240 collègues ont participé à des formations. Ces collègues ont bénéficié d'évaluations individuelles et de formations de développement individuel, ce qui a ainsi donné l'occasion à un certain nombre de directeurs adjoints de magasin et d'analystes de catégorie d'être ciblés pour une promotion. En reconnaissance des progrès réalisés, Loblaw a figuré au palmarès des 100 meilleurs employeurs au Canada ainsi qu'au palmarès des meilleurs employeurs de la région du Grand Toronto pour la troisième année consécutive, et elle a fait partie du Programme des cultures d'entreprises canadiennes les plus admirées pour une deuxième année consécutive. De plus, pour la première fois, Loblaw a été reconnue comme l'un des meilleurs employeurs pour les néo-Canadiens et comme l'un des meilleurs employeurs sur le plan de la diversité au Canada, grâce à la diversité de ses collègues et à l'inclusion de ces derniers. De plus, Loblaw a continué d'élaborer des programmes visant à favoriser l'attrait de nouveaux collègues et le maintien en poste des collègues, le perfectionnement professionnel, la planification de la relève, la diversité et l'inclusion ainsi que la santé, la sécurité et le bien-être.

Pour 2012, le service des Ressources humaines continuera à renforcer la culture de performance de l'entreprise, de manière à la rendre rapide et souple, ainsi qu'à s'assurer que les collègues sont axés sur les besoins de sa clientèle et qu'ils comprennent les valeurs et les actions de Loblaw. De plus, Loblaw poursuivra ses mesures visant à favoriser le maintien en poste des collègues, la planification de la relève et le perfectionnement professionnel. Ces

mesures sont axées sur l'amélioration de l'engagement des collègues et les plans de relève et visent à soutenir l'objectif que s'est fixé Loblaw d'être « un milieu de travail formidable ».

La mesure dans laquelle Loblaw ne parvient pas à établir des processus de planification de la relève et des stratégies de maintien en poste appropriés pourrait entraîner des lacunes sur le plan des connaissances, des compétences et de l'expérience requises de la part de la direction. Cela pourrait donc compromettre la capacité de Loblaw à exécuter ses stratégies, à gérer ses activités avec efficience et à atteindre ses objectifs en matière de performance financière. L'efficacité au chapitre de la planification de la relève pour les postes de haute direction et du maintien en poste des collègues est essentielle au soutien de la croissance et de la réussite de Loblaw. De plus, la perte de personnel de valeur au profit de concurrents pourrait représenter un risque important pour la stratégie générale de Loblaw. Des stratégies efficaces de maintien en poste seront nécessaires compte tenu des changements importants, de l'accroissement potentiel de la charge de travail et de la valeur sur le marché des collègues qui ont acquis des compétences spécialisées dans le cadre de la mise en œuvre du système de TI et d'autres projets importants au sein de Loblaw.

Technologies de l'information

Loblaw poursuit l'importante mise à niveau de son infrastructure de TI.

En 2009, Loblaw a effectué d'importants investissements dans son infrastructure de TI et sa chaîne d'approvisionnement afin de moderniser ses systèmes de manière à accroître la capacité et à augmenter la productivité. Tout au long de l'année, Loblaw s'est concentrée sur la première phase du déploiement de son système de TI. Cette phase visait principalement à bâtir le système financier et le système de grand livre général au sein de Les Propriétés Loblaw limitée et des *Services financiers le Choix du Président*.

En 2010, Loblaw a mené à bien les première et deuxième phases du déploiement de son système de TI, qui visaient l'intégration de son grand livre général et de l'information financière connexe dans l'ensemble de Loblaw et l'adoption de fonctionnalités supplémentaires, dont les processus liés aux créditeurs et aux achats marketing de Loblaw. De plus, en septembre 2010, des essais pilotes de la prochaine grande application de son système de TI destinée au module de gestion des marchandises ont été lancés. Loblaw a utilisé la nouvelle fonctionnalité de son système de TI pour la clôture de ses troisième et quatrième trimestres. Loblaw a également commencé à implanter un nouveau système de gestion des heures et des présences dans les magasins ainsi qu'un système national de terminaux de points de vente. Dans le cadre de la transformation de sa chaîne d'approvisionnement, Loblaw a continué de mettre en œuvre un système de gestion d'entrepôt ainsi qu'un système de prévision, de planification et de réapprovisionnement.

En 2011, Loblaw a beaucoup progressé sur le plan de la mise en œuvre du système de TI. Loblaw a réalisé avec succès le transfert de toutes les listes de catégories de produits de marchandisage dans le système. Ce transfert nécessitait le nettoyage du fichier de données principal et n'a eu aucune incidence sur ses clients. Loblaw a également implanté le nouveau système de gestion des heures et des présences dans environ 150 magasins, et plus de 240 magasins ont été convertis au système national de terminaux de points de vente. Dans le cadre de la transformation de sa chaîne d'approvisionnement, Loblaw a également continué le déploiement de son système de gestion d'entrepôt et du système de prévision, de planification et de réapprovisionnement.

En 2012, Loblaw entrera dans les phases subséquentes d'intégration de ses systèmes, notamment avec la mise en service de ceux-ci dans le premier centre de distribution et magasin prévue vers la fin de 2012. La réussite de l'intégration de ces systèmes est non seulement essentielle pour améliorer l'exécution et accroître l'efficacité, mais elle nécessitera un effort important à l'égard de la qualité des données et de la modification des activités et de l'adoption des processus normalisés tout au long de l'année. Il s'agit de l'un des plus importants programmes d'infrastructure de TI jamais mis en œuvre sur le marché de la vente au détail, dont la réussite est cruciale pour les stratégies de croissance à long terme de Loblaw. Loblaw cherchera à élargir ses compétences à l'égard des

nouvelles capacités du système en matière de marchandisage tout en continuant à investir dans ses capacités futures. Afin d'obtenir un meilleur rendement de la main-d'œuvre et de mieux servir sa clientèle, Loblaw achèvera la mise en place du nouveau système de gestion des heures et des présences dans les magasins qui n'en sont pas encore dotés.

L'incapacité de Loblaw à assurer une migration réussie de ses anciens systèmes au système de TI pourrait nuire à sa réputation et avoir des répercussions défavorables sur ses activités, ses produits et sa performance financière. Toute défaillance ou panne des systèmes de TI actuels de Loblaw au cours du déploiement du nouveau système de TI ou d'autres systèmes pourrait entraîner la non-disponibilité de données pertinentes et fiables sur lesquelles la direction puisse fonder sa planification stratégique et sa gestion des activités quotidiennes, ce qui pourrait provoquer une forte perturbation des affaires et même se solder par des pertes financières. De plus, l'incapacité à mettre en œuvre les processus nécessaires au bon fonctionnement du système de TI pourrait causer des inefficiences et des recoupements avec les processus existants.

Des projets importants au sein de Loblaw, dont l'exécution du plan d'infrastructure des TI, sont en cours. La réussite de ces projets est tributaire de l'obtention des résultats escomptés par la direction et de l'exécution efficace des processus connexes. Pour opérer la gestion du changement au sein de l'organisation, Loblaw a mis sur pied une équipe de soutien à la réalisation des principaux projets de changement. Cette équipe se penche sur les activités liées à la gestion du changement, principalement l'intégration des processus opérationnels et des changements de systèmes, en se concentrant sur la communication, la formation et d'autres événements liés au changement.

Une mauvaise gestion du changement, notamment par des collègues inexpérimentés, pourrait perturber les activités opérationnelles de Loblaw ou porter atteinte à sa capacité de mettre en œuvre ses objectifs stratégiques à long terme et de les atteindre. Cela pourrait découler d'un manque de clarté dans la définition des responsabilités, ou d'un manque de communication, de formation ou de connaissances, lesquels pourraient en retour amener les collègues à agir à l'encontre des objectifs de Loblaw. L'incapacité de mettre à exécution adéquatement les différents processus pourrait accroître le risque de mécontentement de la clientèle, ce qui pourrait nuire à la réputation, aux activités et à la performance financière de Loblaw. L'incapacité à intégrer adéquatement et en temps utile plusieurs grands projets complexes sera néfaste pour les activités de Loblaw. Si les collègues ne parviennent pas à concevoir et à exécuter de nouveaux rôles, processus et disciplines, il est possible que Loblaw ne soit pas toujours en mesure de réaliser les économies de coûts et les autres avantages attendus de ses projets.

Acquisition de T&T Supermarket Inc.

Le 28 septembre 2009, la société a acquis T&T Supermarket Inc. (« T&T »), accroissant ainsi la gamme de produits internationaux qu'elle offre, afin de mieux répondre aux besoins de ce segment de la clientèle qui connaît la plus forte croissance au Canada, ainsi que de se positionner avantageusement en vue d'une croissance future.

T&T a commencé à exercer ses activités en 1993 et exploite actuellement 20 magasins en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario, ainsi que trois centres de distribution à Vancouver et deux en Ontario. T&T offre un vaste assortiment de produits d'alimentation asiatiques, l'accent étant mis sur les produits frais et prêts à consommer.

Performance financière

De plus amples informations sur la performance financière de Loblaw se trouvent dans les états financiers et le rapport de gestion. Ces informations sont intégrées par renvoi aux présentes et peuvent être consultées en ligne au www.sedar.com ou au www.loblaw.ca.

IV. DESCRIPTION DE SES ACTIVITÉS

Weston Foods

Weston Foods est un intervenant important de l'industrie nord-américaine de la boulangerie.

Principaux produits

Weston Foods confectionne un assortiment de produits de boulangerie frais et surgelés (pâte crue, produits non cuits et produits préélevés, pré-cuits, pré-frits et entièrement cuits) et des produits de boulangerie spécialisés, notamment : pains, petits pains, bagels, croustipains, tortillas, beignes, gâteaux, tartes, biscuits, craquelins et autres produits de boulangerie. Weston Foods est également un fournisseur de produits de marques contrôlées auprès de détaillants et d'entreprises alimentaires, un fournisseur de cornets à crème glacée et de gaufrettes pour sandwiches glacés auprès de l'industrie laitière et un fournisseur de biscuits pour les Guides.

Weston Foods exploite ses activités dans un marché exigeant marqué par la demande de consommateurs à la recherche d'aliments sains et nutritifs de même qu'un intérêt croissant pour l'offre d'une gamme de produits ethniques. Weston Foods a été proactif pour répondre à ces préoccupations en élaborant une gamme de produits choisis « santé » comme des produits à base de céréales à grains entiers, de blé entier et de pain blanc nutritionnellement optimisé et des produits contenant des Omega-3. De plus, l'offre de nouveaux produits par Weston Foods a davantage mis l'accent sur le choix « santé » parmi certaines marques grand public de la société notamment *Wonder*, *Country Harvest* et *Gadoua*. En 2011, Weston Foods a introduit certains nouveaux produits à titre de complément de certains nouveaux produits introduits en 2010. Ces nouveaux produits comprennent *Gadoua MultiGo* bagels plats, pitas et tortillas, ainsi que la *Première Fournée*, la gamme *Weston* de pains de fabrication artisanale. De plus, Weston Foods a relancé les gammes de pains *Wonder* et *Gadoua MultiGo* sans additifs artificiels, y compris préservatifs, colorants et saveurs. En 2010, Weston Foods a mis sur le marché des nouveaux produits de boulangerie y compris: *Country Harvest* grains anciens, *Country Harvest* blé entier, raisins et cannelle, *Jake's Bake House*, *Wonder+ SimplyFree*, *D'Italiano* Focaccia, *Shout Outs* biscuits pour les Guides (biscuits raisonnablement sucrés) et des produits fabriqués avec l'autorisation de fabriquer sous la marque *Weight Watchers®*. En 2010, Weston Foods a conclu l'acquisition d'*ACE Bakery* qui fabrique des produits vendus sous la marque *ACE Bakery*, y compris pains artisanaux et rustiques de style européen, petits pains, baguettes, focaccia et croustillants. En 2009, Weston Foods a mis sur le marché les nouveaux produits suivants : *Gadoua MultiGo* et *Wonder+ Invisibles*.

Installations de fabrication et de confection

De simple petite boulangerie en 1882, Weston Foods s'est transformée en une exploitation composée du réseau actuel d'installations de fabrication situées surtout au Canada. En date du 29 février 2012, la situation géographique des principales installations de production de Weston Foods était au Canada et aux États-Unis, répartie comme suit :

CANADA		ÉTATS-UNIS	
Province	Nombre d'emplacements	État	Nombre d'emplacements
Ontario	14	Géorgie	1
Québec	5	Indiana	1
Alberta	3	New Hampshire	1
Saskatchewan	3	New York	1
Colombie-Britannique	2	Ohio	1
Nouvelle-Écosse	2	Pennsylvanie	1
Manitoba	1	Dakota du Sud	1
Terre-Neuve-et-Labrador	1	Virginie	1
		Washington	1
		Wisconsin	1
Total	31		10

Distribution auprès des consommateurs

Weston Foods vend ses produits au moyen de divers canaux de distribution sur le marché de l'alimentation au détail en Amérique du Nord, y compris de nombreux supermarchés nationaux et régionaux, magasins de gros, clubs entrepôts, chaînes de magasins de proximité, distributeurs de services alimentaires, points de vente et autres détaillants de produits alimentaires; la société consacre des efforts considérables au développement et au maintien de la notoriété de sa marque auprès des consommateurs.

Weston Foods distribue la plupart de ses produits de boulangerie frais directement aux magasins par l'entremise d'un réseau de distribution routier. Les produits de boulangerie surgelés, biscuits et autres produits de boulangerie spécialisés sont distribués principalement via les entrepôts en faisant appel à des services de transport indépendants. Weston fournit également les biscuits pour les Guides en faisant appel à un service d'entreposage tiers ainsi qu'à un réseau d'agent distribuant directement aux Conseils des Guides. Weston Foods continue d'explorer de nouvelles avenues pour l'organisation d'une distribution efficiente, y compris l'utilisation d'installations fixes de transbordement ainsi que l'optimisation de ses réseaux d'itinéraires et de dépôts.

Loblaw représente environ 37 % du volume des ventes de Weston Foods et aucun autre client ne représente plus de 10 % des ventes. Au cours de 2011 et 2010, le total des ventes par Weston Foods à Loblaw a totalisé respectivement 646 millions \$ et 613 millions \$.

Situation concurrentielle

L'industrie nord-américaine de la boulangerie est à la fois mature et concurrentielle. La direction passe régulièrement en revue et surveille ses programmes et résultats d'exploitation, y compris la part de marché. Au besoin, la direction remanie ses stratégies d'exploitation, incluant le réaménagement des installations de fabrication et de confection, la révision de la structure de prix et la modification de l'assortiment de produits offerts pour s'adapter aux tendances de la consommation dont celles liées aux préoccupations en matière de santé ou de nutrition et incluant le repositionnement de marques et/ou de programmes de mise en marché pour tenir compte de la concurrence. Compte tenu de l'occasion qui s'est présentée et de la conjoncture économique, la société a décidé de se retirer du marché américain de produits de boulangerie frais en 2009.

Weston Foods prévoit que la restructuration d'entreprise par ses concurrents se poursuivra au cours de 2012. Bien que l'issue et l'incidence, le cas échéant, de toute activité de restructuration éventuelle sur les résultats financiers consolidés de la société soient incertaines, Weston Foods suivra de près le marché de la transformation des aliments.

Marques de commerce

Au cours des dernières années, Weston Foods a augmenté ses investissements à l'appui de ses marques de commerce, a poursuivi l'introduction de nouveaux produits orientés sur le changement de préférences en alimentaire des consommateurs et a mis des fonds pour appuyer la croissance et rehausser la qualité ainsi que la productivité.

Les marques de Weston Foods lui donnent un avantage stratégique sur le marché. Au Canada, ses marques de qualité supérieure et de grande distribution incluent *Wonder*, *Country Harvest*, *D'Italiano*, *Gadoua*, *Weston* et *ACE Bakery*. Lesdites marques procurent à Weston Foods un capital bien établi de marques et de gammes de produits stratégiques réputées pour leurs qualité, bon goût et fraîcheur favorisant la fidélisation des consommateurs. La notoriété ainsi que la gamme diversifiée des marques Weston Foods lui confèrent des éléments incontournables pour sa croissance à long terme. Weston Foods cherche à élargir ses marques en s'appuyant sur la confiance que lui porte la clientèle et sur la valeur intrinsèque de ses marques pour répondre aux besoins changeants des consommateurs, et à se constituer comme point de référence crédible et élément de différenciation profitant à l'introduction de nouveaux produits.

Denrées

Le blé, la farine, le sucre, les édulcorants de maïs, l'huile végétale et les produits à base de cacao sont les principaux ingrédients en boulangerie. Ces ingrédients sont facilement disponibles en quantité suffisante, car il existe de nombreuses sources d'approvisionnement. Afin de minimiser l'impact des fluctuations de prix sur ces denrées, des contrats à terme avec les fournisseurs ou des contrats d'options ou à terme sur denrées négociés en bourse, sont utilisés pour gérer en partie le risque de fluctuation des prix des achats anticipés de certaines denrées. Le coût total de ces denrées demeure néanmoins assujéti à des fluctuations.

Au cours des années passées, l'industrie de la boulangerie a été touchée par des fluctuations sans précédent du prix des denrées et autres intrants, particulièrement le blé, les huiles, le sucre et l'énergie. Weston Foods a réalisé une augmentation des prix de vente parmi plusieurs catégories de ses produits, contribuant ainsi à atténuer l'inflation des coûts. En 2011, Weston Foods a maintenu son objectif, s'efforçant de réduire les coûts, de renouveler la gamme de produits offerts et de se pourvoir de contrats à terme sur les denrées. L'instabilité du coût des denrées continue d'être un facteur clé à affronter pour l'industrie de la boulangerie.

Propriété intellectuelle

La société a instauré des procédures afin d'enregistrer ses droits de propriété intellectuelle ou de les protéger autrement, y compris les marques de commerce, les noms de domaines, les brevets, les design d'emballage et les formules et spécifications sur tous les territoires où elle exerce ses activités. Les droits de propriété intellectuelle associés et utilisés par Weston Foods constituent des actifs importants de la société et sont fermement défendus. Comme ils confèrent à Weston Foods un avantage concurrentiel, la direction consacre beaucoup d'efforts pour appuyer les noms des marques clés de la société. Les marques de commerce de la société et de ses filiales figurent en *italique* lorsqu'elles sont mentionnées dans la présente notice.

Les noms des marques clés utilisés par Weston Foods comprennent *Wonder*, *Wonder+*, *Country Harvest*, *D'Italiano*, *Gadoua*, *Weston* et *ACE Bakery*. Weston Foods a conclu des ententes avec Weight Watchers® International pour le Canada à l'égard de la fabrication, vente et distribution de produits de boulangerie sous ses marques. De plus, Weston Foods a des ententes avec Grupo Bimbo pour la fabrication, vente et distribution au Canada de produits de boulangerie sous les marques suivantes : Thomas'®, Oroweat®, Brownberry® et Entenmann's®. En 1939, Weston Foods est devenue le premier fabricant sous licence de biscuits pour les Guides aux États-Unis.

Saisonnalité

Les activités d'exploitation de Weston Foods au chapitre du niveau des stocks, du volume des ventes et de la composition du chiffre d'affaires sont touchées à divers degrés par certaines périodes fériées au cours de l'année ainsi que le calendrier de vente des biscuits pour les Guides. Weston Foods surveille continuellement l'incidence que les périodes fériées peuvent avoir sur son activité et ajuste au besoin le niveau des stocks ainsi que les calendriers de production et de livraison.

Questions en matière de relations du travail et d'emploi

Weston Foods emploie environ 5 800 salariés à temps plein et à temps partiel oeuvrant à l'exploitation de la boulangerie. Certains des salariés sont régis par diverses conventions collectives, dont la plupart sont négociées indépendamment sur une base d'usine par usine ou d'unité par unité, habituellement pour une période d'au moins trois ans. Aucune des conventions collectives ne revêt une importance prédominante sur l'ensemble des activités.

La renégociation de conventions collectives peut entraîner des arrêts du travail ou des ralentissements qui peuvent avoir une incidence négative sur la performance financière de Weston Foods. Weston Foods est disposée à accepter les coûts à court terme résultant d'arrêts de travail afin de négocier pour le long terme un coût de main-d'œuvre et

des conditions d'exploitation concurrentielles. Bien que l'équipe responsable des relations de travail essaie de limiter les arrêts de travail et les conflits de travail en procédant, s'il y a lieu, à des négociations au préalable, des arrêts ou ralentissements de travail demeurent possibles. Weston Foods a mis en place des dispositifs d'intervention pour gérer l'approvisionnement advenant des ralentissements lors de renégociation de conventions collectives. En 2011, Weston Foods a ratifié une convention collective relative à l'acquisition de Colonial Cookies et a renégocié une convention collective avec l'installation de fabrication d'Interbake Foods à North Sioux City.

Questions environnementales et questions en matière de santé et sécurité

Weston Foods a mis en œuvre des programmes en matière d'environnement, de santé et de sécurité en milieu de travail et a établi des politiques et des procédures destinées à assurer le respect des exigences de toutes les dispositions législatives qui s'appliquent. À cette fin, Weston Foods procède à des évaluations et vérifications des risques pour l'environnement par l'intermédiaire de ressources internes et externes; elle a également mis en œuvre des programmes de sensibilisation des salariés dans tous ses sites d'exploitation. Weston Foods s'emploie à être responsable sur les plans social et environnemental et reconnaît que les efforts qu'elle déploie, en présence de forces concurrentielles, pour assurer sa croissance économique et sa rentabilité doivent tenir compte de ses responsabilités en matière de saine gestion environnementale et de considérations d'ordre écologique.

Weston Foods qui maintient un important parc immobilier et une infrastructure est exposée à des risques pour l'environnement liés à la contamination de pareilles propriétés et installations causée soit par les occupants ou propriétaires précédents, soit par les propriétés avoisinantes, soit par ses propres activités. De plus, les installations de fabrication Weston Foods utilisent des appareils de réfrigération pour préserver la qualité des produits périssables et produits finis. En cas de bris, ces appareils pourraient libérer des gaz frigorigènes entraînant possiblement des émissions de gaz à effet de serre. Pareilles installations génèrent également des eaux usées pouvant excéder les niveaux permis prescrits par les agences gouvernementales concernées. En raison de pareilles situations ainsi que d'autres questions en matière de conformité liée à l'environnement, Weston Foods pourrait être exposée à des coûts additionnels et inattendus liés aux activités de réhabilitation connexes, y compris dépens et coûts liés à la réglementation.

De plus, au cours des dernières années, les gouvernements provinciaux, municipaux et d'autres organismes gouvernementaux ont introduit une législation portant sur la responsabilité des détaillants, détenteurs de marque de commerce et importateurs sur les coûts associés au recyclage et déchets provenant des emballages de produits pour les consommateurs et le matériel imprimé distribué aux consommateurs. C'est une tendance qui s'amplifie et la société s'attend à une majoration des coûts associés à pareilles lois.

Le comité de l'environnement et de santé et sécurité du conseil d'administration (le « conseil ») de GWL reçoit régulièrement des rapports de la direction traitant des questions actuelles et problématiques potentielles futures, des risques, des programmes et des initiatives identifiant des préoccupations liées à la nouvelle réglementation de même que des initiatives de communication pertinentes. Le service Affaires environnementales de Weston Foods travaille en étroite collaboration avec le secteur de l'exploitation pour apporter son appui à l'observance des normes.

Innocuité des aliments, santé publique et étiquetage

Weston Foods est exposée à d'éventuelles responsabilités découlant de ses activités commerciales, notamment des obligations et dépenses éventuelles liées à des produits viciés, à l'innocuité des aliments et à la manipulation des produits. Ces responsabilités peuvent découler de la fabrication, du traitement, du stockage, de la distribution, de la présentation des produits et en ce qui concerne les produits fabriqués en sous-traitance pour Weston Foods, de leur fabrication, leur emballage et leur conception. Toute défaillance ou tout arrêt d'importance de ces systèmes pourraient avoir une incidence négative sur la réputation de Weston Foods et sa performance financière.

Le chiffre d'affaires de Weston Foods provient de la vente de produits alimentaires et Weston Foods pourrait se trouver en position de vulnérabilité advenant une importante poussée de maladie d'origine alimentaire ou des préoccupations accrues relatives à la santé publique concernant certains produits alimentaires. Un événement de cette nature, le cas échéant, pourrait avoir une incidence négative sur la performance financière de Weston Foods. Dans pareille éventualité, des procédures sont en place pour gérer une crise de ce genre, y compris un programme de rappel. Le programme identifie les risques, assure une communication claire avec les salariés et les consommateurs et assure que les produits potentiellement dangereux sont rapidement retirés des stocks. De plus, Weston Foods applique des procédures et programmes de sécurité alimentaire qui ont trait aux normes de préparation et de manipulation sécuritaires des aliments. Weston Foods s'emploie à utiliser les meilleures pratiques pour l'entreposage et la distribution de produits alimentaires et soutient activement la sensibilisation des consommateurs à la manipulation et à la consommation sécuritaires des aliments. La plupart des installations Weston Foods sont maintenant certifiées selon les normes universelles BRC ou SQF relatives à la sécurité et aux standards de qualité approuvées par l'Initiative Mondiale de la Sécurité Alimentaire. En l'occurrence, seule une exécution bien orchestrée de ces procédures assurera le succès de l'intervention. L'existence de pareilles procédures ne signifie pas nécessairement que Weston Foods pourra en toute situation limiter lesdits risques.

Weston Foods s'efforce de faire en sorte que les produits de ses marques satisfont à toutes les exigences réglementaires qui s'appliquent incluant un étiquetage sur lequel figurent les renseignements ayant trait à la nutrition afin que les consommateurs sensibilisés à une nutrition « santé » puissent faire des choix conscients.

Recherche et développement et nouveaux produits

Les équipes d'élaboration des produits de Weston Foods ont mis au point d'importantes formules déposées, des recettes et une expertise technologique. De plus, à l'occasion, Weston Foods établit des relations stratégiques avec d'autres entreprises de traitement de produits alimentaires ou des entreprises qui ont des produits de marque (c.-à-d. Weight Watchers® International et Grupo Bimbo) afin que les parties tirent mutuellement profit de leur expertise ou de leurs marques respectives.

En 2011, Weston Foods a introduit certains nouveaux produits comprenant *Gadoua MultiGo* bagels plats, pitas et tortillas, ainsi que la *Première Fournée*, la gamme *Weston* de pains de fabrication artisanale. De plus, Weston Foods a relancé les gammes de pains *Wonder* et *Gadoua MultiGo* sans additifs artificiels, y compris préservatifs, colorants et saveurs.

En 2010, Weston Foods a mis sur le marché les nouveaux produits suivants : *Country Harvest* grains anciens, *Country Harvest* blé entier, raisins et cannelle, *Jake's Bake House*, *Wonder+ SimplyFree*, *D'Italiano Focaccia*, *Shout Outs* biscuits pour les Guides (biscuits raisonnablement sucrés) et les produits *Weight Watchers®* fabriqués sous licence.

En 2009, Weston Foods a mis sur le marché les nouveaux produits suivants : *Gadoua MultiGo*, *Wonder+ Invisibles* et les pains naans.

Activités à l'étranger

Les installations de fabrication de Weston Foods sont situées à travers le Canada et aux États-Unis. Toute forte pression économique ou exercée par la concurrence, incluant les fluctuations du dollar américain relativement au dollar canadien, pourrait avoir un impact sur les résultats consolidés de Weston Foods. La société possède à part entière plusieurs filiales étrangères qui détiennent certains actifs de la société, y compris des actifs d'exploitation aux États-Unis.

De plus amples renseignements sur l'entreprise Weston Foods se trouvent dans le rapport de gestion, lesquels sont intégrés aux présentes par renvoi, et sont également affichés au www.sedar.com.

Loblaw

Activités

Loblaw est le plus grand distributeur en alimentation au Canada et l'un des principaux fournisseurs de produits pharmaceutiques, de produits de marchandise générale et de services financiers. Loblaw s'est donné pour mission d'être le meilleur détaillant en alimentation, en articles de soins de santé et en articles pour la maison au Canada en allant au-delà des attentes des consommateurs en offrant des produits novateurs et à prix avantageux. Depuis plus de 50 ans, Loblaw offre au marché canadien des produits et des services novateurs par l'intermédiaire de magasins détenus par Loblaw et de magasins franchisés et affiliés. Loblaw compte maintenant deux secteurs opérationnels à présenter : le secteur Vente au détail, qui comprend principalement les produits alimentaires, ainsi que les produits pharmaceutiques, les postes d'essence, les vêtements et les autres articles de marchandise générale; et le secteur Services financiers, qui comprend les services de cartes de crédit, le programme de fidélisation de la clientèle, les services de courtage d'assurance, les services bancaires aux particuliers offerts par l'intermédiaire d'une grande banque à charte canadienne, les services de dépôt ainsi que les services de télécommunications.

Vente au détail

Loblaw exploite des magasins conventionnels et des magasins à escompte. Les bannières détenues par Loblaw comprennent *Atlantic Superstore*, *Dominion*¹ (pour Terre-Neuve-et-Labrador), *Extra Foods*, *Superstore*, *Loblaws*, *Loblaw Great Food*, *Maxi*, *Maxi & Cie*, *Provigo*, *The Real Canadian Superstore*, *T&T Supermarket Inc.* et *Zehrs*, de même que plusieurs clubs-entrepôts exploités sous le nom de *Cash & Carry*, *Presto* et *The Real Canadian Wholesale Club*. Les magasins franchisés et affiliés de Loblaw sont exploités sous les dénominations sociales *Atlantic SaveEasy*, *Fortinos*, *Extra Foods*, *nofrills*, *SuperValu*, *Valu-mart*, *Provigo* et *Votre Épicier Indépendant*. Le réseau de magasins est soutenu par 23 installations d'entreposage exploitées par Loblaw, situées partout au Canada, et, au besoin, par des installations d'entreposage détenues par des tiers et des installations d'entreposage temporaires.

Services financiers

La Banque le Choix du Président (la « Banque PC ») offre aux consommateurs des services financiers de marque *le Choix du Président*, notamment la carte MasterCard^{MD} *Services financiers le Choix du Président*, des certificats de placement garanti (les « CPG ») offerts exclusivement par l'intermédiaire d'un réseau de courtiers, des services bancaires aux particuliers, qui sont offerts par l'intermédiaire de la division des services bancaires directs d'une grande banque canadienne, et le programme de fidélisation points *PC*. La société offre également des assurances habitation, automobile, voyage et soins vétérinaires par l'intermédiaire de ses entités d'assurance, ainsi que des services de téléphonie mobile, notamment les Boutiques *Mobile* et *PC Mobile*.

La Banque PC offre la carte MasterCard^{MD} *Services financiers le Choix du Président* à l'échelle du Canada. La Banque PC impartit à des fournisseurs indépendants les services de traitement des transactions par cartes de crédit et les services de centres d'appels, les recouvrements, ainsi que le soutien de certains processus opérationnels, conformément aux stratégies de gestion des risques de la Banque PC selon les normes de service établies par la Banque PC.

Loblaw offre des produits et des services bancaires *Services financiers le Choix du Président* dans toutes les provinces, sauf au Québec, où ces services aux particuliers sont fournis par la division des services bancaires directs d'une grande banque à charte canadienne. Loblaw offre également des CPG dans toutes les provinces exclusivement par l'intermédiaire d'un réseau indépendant de courtiers. Loblaw offre aussi des produits additionnels d'assurance habitation et automobile *Services financiers le Choix du Président* en Ontario, en Alberta et dans les provinces de l'Atlantique par l'intermédiaire de sa filiale Courtier d'assurance PC Finance inc. Des produits d'assurance vétérinaire et d'assurance voyage *Services*

¹ Marque de commerce utilisée sous licence.

financiers le Choix du Président sont offerts par l'intermédiaire de l'Agence d'assurance PC Finance inc. dans diverses provinces. De plus, Loblaw offre une gamme de services prépayés de téléphonie cellulaire *PC Mobile*. Loblaw exploite les boutiques de services prépayés de téléphonie cellulaire dans bon nombre de ses magasins partout au pays où elle y offre des téléphones cellulaires de différentes marques, y compris de marque *PC Mobile*. Les boutiques de service complet *Boutiques Mobile*, qui sont exploitées par des fournisseurs indépendants, sont établies dans certains magasins de Loblaw partout au pays et offrent des téléphones cellulaires de différentes marques. Les services postpayés des *Boutiques Mobile* sont fournis par une toute une gamme de prestataires de services de téléphonie mobile.

Divisions géographiques et bannières

Vente au détail

Pour l'exercice écoulé, les activités opérationnelles de Loblaw à l'échelle du Canada et des États-Unis se répartissent comme suit :

	Magasins d'entreprise	Magasins franchisés	Magasins affiliés indépendants	Comptes indépendants	Entrepôts
Terre-Neuve-et-Labrador	12	8	13	82	1
Île-du-Prince-Édouard	4	5	8	31	—
Nouvelle-Écosse	32	18	30	192	1
Nouveau-Brunswick	20	22	20	91	2
Québec	189	47	174	423	3
Ontario	164	295	61	—	6
Manitoba	24	—	19	—	1
Saskatchewan	29	6	22	—	—
Alberta	56	25	7	—	3
Territoires du Nord-Ouest	2	—	—	—	—
Yukon	1	1	1	—	—
Colombie-Britannique	46	35	22	—	6
États-Unis	5	—	—	—	—
Total	584	462	377	819	23

Les magasins de Loblaw se répartissent comme suit :

	Magasins d'entreprise	Magasins franchisés	Magasins affiliés indépendants
Conventionnel			
Atlantic SaveEasy	–	44	–
Fortinos	–	21	–
Loblaws	77	–	–
Provigo	35	46	–
SuperValu	1	5	11
T&T Supermarket Inc.	20	–	–
Valu-mart	–	61	–
Votre Épicier Indépendant	–	55	–
Zehrs	43	–	–
Autres	–	7	366
Escompte			
Extra Foods	52	20	–
Maxi	89	–	–
Maxi & Cie	21	–	–
nofrills	–	203	–
Atlantic Superstore	51	–	–
Dominion ⁽¹⁾ (Terre-Neuve-	11	–	–
The Real Canadian	111	–	–
Cash & Carry	16	–	–
Presto	11	–	–
The Real Canadian	34	–	–
Vêtements			
Joe Fresh	7	–	–
Joe Fresh US	5	–	–
Total	584	462	377

1) Marque de commerce utilisée sous licence

À la clôture de l'exercice 2011, la taille moyenne d'entreprise et des magasins franchisés était, respectivement, de 64 200 pieds carrés et de 29 600 pieds carrés. Au cours des trois derniers exercices, la taille moyenne des magasins d'entreprise a augmenté de 3,0 % alors que celle des magasins franchisés a diminué de 0,3 %.

Loblaw privilégie comme stratégie l'achat de terrains pour de futurs magasins. À la clôture de l'exercice 2011, Loblaw détenait 72 % des terrains sur lesquels sont construits ses magasins d'entreprise, 46 % des terrains sur lesquels sont construits les magasins franchisés ainsi que divers biens en voie d'aménagement ou détenus aux fins d'aménagement futur. Les biens immobiliers qui appartiennent à Loblaw sont dans une large mesure libres de toute charge, Loblaw ayant contracté des emprunts hypothécaires de seulement 96 millions de dollars sur l'ensemble des immobilisations corporelles, y compris les terrains, ayant une valeur comptable nette d'environ 8,7 milliards de dollars à la clôture de l'exercice 2011. La superficie totale des magasins d'entreprise et des magasins franchisés est, respectivement, d'environ 27,0 millions de pieds carrés et 6,3 millions de pieds carrés.

Les produits et le bénéfice de Loblaw proviennent dans une large part de montants versés par les franchisés. Loblaw profite de la gestion de ces magasins par des propriétaires et des exploitants dynamiques. Les franchisés passent des accords avec Loblaw aux termes desquels ils doivent en règle générale s'approvisionner auprès de Loblaw et payer certains honoraires pour les services fournis par Loblaw ou par des fournisseurs autorisés et certains droits d'utilisation de certaines marques de commerce appartenant à Loblaw. Loblaw reçoit aussi une partie des bénéfices de la plupart des magasins franchisés au moyen d'actions privilégiées ou d'autres dispositions. Les services offerts par Loblaw aux franchisés comprennent l'aménagement des magasins, des programmes d'aide à la commercialisation et des systèmes de comptabilité. Généralement, les franchisés louent de Loblaw le terrain et le bâtiment des magasins et, s'ils sont admissibles, ils peuvent obtenir un financement par l'intermédiaire d'une structure comportant des fiducies de financement indépendantes afin de faciliter l'achat de la plupart de leurs stocks et de leurs immobilisations corporelles, comprenant principalement du matériel et des équipements.

Les franchisés sont des entreprises indépendantes et, en conséquence, leurs activités opérationnelles peuvent subir l'incidence négative de facteurs qui échappent à la volonté de Loblaw, ce qui, par la suite, peut se répercuter négativement sur sa réputation, ses activités et sa performance financière. Tel serait également le cas sur le plan des produits opérationnels et du bénéfice ainsi que de la réputation si un nombre important de franchisés devaient connaître des difficultés opérationnelles, être exposés à des risques liés à la santé et la sécurité ou refuser ou ne pas être en mesure de payer à Loblaw des marchandises, des loyers ou d'autres frais. Le système de franchise de Loblaw est aussi assujéti aux lois sur les franchises en vigueur dans certaines provinces. Toute nouvelle loi ou tout défaut de se conformer aux lois existantes pourrait influencer négativement sur les activités de Loblaw et contribuer à accroître les charges administratives et le fardeau administratif, ce qui pourrait nuire aux relations que Loblaw entretient avec ses franchisés. Loblaw offre différents services à ses franchisés dans le but de les aider dans la gestion des activités des magasins, et ce sont des employés spécialisés qui gèrent les obligations de Loblaw envers ses franchisés. Malgré ces mesures, les relations avec les franchisés pourraient donner lieu à des risques importants si elles étaient perturbées, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur la réputation, les activités et la performance financière de Loblaw. Des changements apportés par Loblaw à la chaîne d'approvisionnement et aux systèmes d'approvisionnement pourraient perturber les activités des magasins franchisés, ou être perçus comme tels, et avoir des répercussions négatives sur la performance financière des franchisés. Pareille situation pourrait nuire à la réputation de Loblaw ou avoir sur elle des répercussions défavorables, notamment des litiges ou des perturbations sur le plan des produits des magasins franchisés.

Services financiers

Loblaw exploite 180 boutiques des *Services financiers le Choix du Président* dans ses magasins de vente au détail situés partout au pays. De plus, Loblaw exploite des boutiques de téléphones cellulaires *PC Mobile* dans plus de 500 de ses magasins à l'échelle nationale. Les Boutiques *Mobile*, qui offrent des services complets, sont exploitées par des fournisseurs indépendants établis dans 75 magasins de Loblaw partout au pays.

Situation concurrentielle

Vente au détail

Le secteur du commerce de détail au Canada est hautement concurrentiel. L'incapacité de Loblaw à s'adapter aux tendances de consommation ou à exécuter efficacement ses stratégies pourrait avoir un effet négatif sur ses produits et sa performance financière.

Les concurrents de Loblaw comprennent les exploitants traditionnels de supermarchés de même que les entreprises de marchandisage de masse, les clubs-entrepôts, les pharmacies, les magasins offrant un assortiment restreint de produits, les magasins à escompte, les dépanneurs et les magasins spécialisés. Bon nombre de ces concurrents offrent maintenant une gamme de produits alimentaires, de produits de pharmacie et d'articles de marchandise générale. D'autres se concentrent sur des assortiments de produits que l'on trouve habituellement dans les

supermarchés. Loblaw subit également les pressions de la concurrence provenant autant de l'arrivée des nouveaux venus sur le marché que de l'expansion ou de la rénovation des concurrents existants, en particulier ceux qui prennent de l'essor sur le marché de l'épicerie. Certains de ces concurrents disposent de ressources considérables qui leur permettent de livrer à Loblaw une concurrence vive et efficace sur le marché. Plusieurs d'entre eux ont recours à une main-d'œuvre non syndiquée. La syndicalisation des salariés de Loblaw peut réduire la capacité de Loblaw à rivaliser sur le plan des coûts de main-d'œuvre ou peut nuire à la capacité de Loblaw à réagir à la concurrence en temps opportun. Une concurrence et des pressions accrues concernant la croissance et les prix pourraient empêcher Loblaw d'atteindre ses objectifs. L'incapacité de Loblaw à prédire avec efficacité l'activité du marché ou à rivaliser efficacement avec ses concurrents actuels ou futurs pourrait se traduire notamment par une réduction de sa part de marché et aussi l'obliger à abaisser ses prix pour soutenir la concurrence.

Les concurrents pourraient de surcroît acquérir d'autres entreprises ou conclure des associations avec elles, ce qui aurait pour effet d'augmenter sinon leur part de marché du moins le niveau de la concurrence qu'ils livrent à Loblaw. S'ils procédaient à des acquisitions ou contractaient des alliances d'importance, Loblaw pourrait perdre des occasions d'accroître ses activités ou de conclure des partenariats sur le marché et, par conséquent, subir de fâcheuses conséquences.

Loblaw suit de près sa part de marché et observe les marchés sur lesquels elle exerce ses activités de manière à ajuster ses stratégies qui consistent à fermer des magasins moins rentables, à déménager certains magasins ou à convertir des magasins d'une bannière à une autre et à réviser et à ajuster les prix, les gammes de produits et les programmes de commercialisation. Toutefois, si Loblaw n'arrive pas à soutenir sa position concurrentielle, ses produits et sa performance financière pourraient en subir les contrecoups.

Services financiers

Le marché canadien des cartes bancaires est très réglementé et hautement concurrentiel. Au cours du dernier exercice, le marché s'est consolidé, deux émetteurs importants ayant vendu leur portefeuille à de grandes banques canadiennes. À mesure que la concurrence s'intensifie sur le marché, les attentes des clients, qui comprennent notamment une bonne valeur, un service hors pair et des programmes qui récompensent leur fidélisation, se redéfinissent. La Banque PC, qui émet les cartes MasterCard^{MD} *Services financiers le Choix du Président*, exerce une concurrence sur ce marché. Son offre unique de valeur proposant des articles d'épicerie gratuits permet à la carte MasterCard^{MD} *Services financiers le Choix du Président* de concurrencer les joueurs dominants sur le marché. L'incapacité de Loblaw de satisfaire les attentes des clients, de prédire les activités sur le marché ou d'exercer une concurrence efficace pourrait avoir une incidence négative sur la capacité de Loblaw d'atteindre ses objectifs.

Les services bancaires aux particuliers de Loblaw et son programme de CPG sont concurrentiels par rapport aux produits comparables offerts par des banques et d'autres institutions financières, et les produits sont émis selon des modalités avantageuses par rapport à celles d'autres produits.

Clients

Les clients de Loblaw comprennent un vaste échantillon de consommateurs à l'échelle du Canada. Les activités de Loblaw ne dépendent ni d'un seul client ni même d'un nombre restreint de clients.

Produits de marques contrôlées

Loblaw a mis au point avec succès une gamme de produits et services de marques contrôlées qui sont vendus ou mis en marché dans les magasins détenus par Loblaw, les magasins franchisés et les magasins affiliés et offerts, en quantité limitée, à certains clients indépendants. L'équipe expérimentée qui est responsable de l'élaboration des produits au sein de Loblaw travaille en étroite collaboration avec les fournisseurs à la conception et la confection de produits pour ses marques contrôlées.

Loblaw commercialise des produits de marques contrôlées tels que des produits alimentaires, des articles de santé et de beauté, des vêtements et des articles de marchandise générale sous des marques de commerce telles *le Choix du Président*, *PC*, *sans nom*, *Joe Fresh*, *PC Biologique*, *Menu bleu*, *Format Club*, *PC Produit écologique Vert*, *Exact*, *le Choix de nounours*, *PC Maison* et *Everyday Essentials*.

L'objectif de Loblaw est de fournir à ses clients des marques de premier choix qui soient emblématiques, de renforcer la fidélité des clients par l'intermédiaire de ses produits de marques contrôlées et de se démarquer par l'innovation. Conformément à ces objectifs, Loblaw offre plus de 400 produits de la gamme *Menu bleu* et plus de 300 produits de la gamme *PC Biologique*.

Une gamme d'articles de marchandise générale de marques contrôlées a été créée dans le cadre de l'offre d'articles de marchandise générale. Ces articles de literie, de salle de bain, de cuisine, de décoration intérieure et de plein air proviennent de tous les coins du monde et sont destinés à toutes les pièces de la maison. Au cours des dernières années, Loblaw a réduit et rationalisé sa gamme d'articles de marchandise générale tout en accroissant et en améliorant son offre de vêtements.

Commercialisation

Loblaw a de vastes programmes de commercialisation dont bon nombre mettent principalement l'accent sur des activités planifiées et sur la promotion et la publicité pour divers produits et services de marques contrôlées appartenant exclusivement à Loblaw. Ces programmes sont appuyés par de la recherche, y compris des mesures de connaissance de la clientèle et de notoriété des marques. L'équipe de marketing influe également sur le choix des produits annoncés dans les circulaires hebdomadaires.

Loblaw vend une large gamme de marques nationales dont la commercialisation est assurée principalement par l'entremise des circulaires ou d'activités promotionnelles en magasin menées en collaboration avec les fournisseurs de marques nationales.

Un ensemble de médias de communications uniques en leur genre est utilisé pour mieux faire connaître aux consommateurs les produits et les services de Loblaw. Le journal *Trouvailles le Choix du Président* est considéré comme une publication essentielle par des millions de consommateurs au pays. Il est distribué périodiquement au cours de l'année et il décrit de façon créative tous les nouveaux produits de la saison et souligne les prix, la valeur et la qualité des produits de marques contrôlées de Loblaw. Bien que le programme de fidélisation de Loblaw soit géré par l'entremise des *Services financiers le Choix du Président*, l'équipe de marketing appuie ses marques en ajoutant des offres de fidélisation spéciales de Points *PC* échangeables dans tous les magasins contre des produits au cours des nombreuses promotions. Deux fois par année, Loblaw participe à la semaine de la mode au Canada en vue de faire la promotion de sa gamme de vêtements *Joe Fresh*. Les marques de commerce *le Choix du Président* et *Joe Fresh* ont fait l'objet d'une publicité massive à la télévision, dans des revues importantes et sur Internet.

Au cours des derniers exercices, Loblaw a misé davantage sur les projets de commercialisation en lançant des campagnes de mises en marché et de relations publiques à plus grand déploiement et en mettant plus d'accent sur le marketing événementiel.

Loblaw assure aussi la promotion de ses produits et s'adresse de manière interactive aux consommateurs sur ses sites Web, comme pc.ca et joefresh.ca, et par l'intermédiaire des médias sociaux, comme facebook et twitter, sur lesquels les consommateurs peuvent participer à des concours et évaluer et noter des produits alimentaires de même que se créer une garde-robe personnelle. Loblaw a également recours à des sites de réseautage social pour la promotion de ses produits.

Propriété intellectuelle

Loblaw a instauré des procédures afin d'enregistrer ses droits de propriété intellectuelle ou de les protéger, y compris les marques de commerce utilisées dans les noms commerciaux de ses magasins ou bannières de même que ceux associés à ses programmes de marques contrôlées. Les noms commerciaux des magasins ou des bannières sont associés à des concepts de détail précis et revêtent de l'importance tant pour les activités des magasins détenus par Loblaw que celles des magasins franchisés. Les franchisés utilisent les noms des bannières associés à leur programme de franchises conformément aux accords d'octroi de licence. Les marques de commerce de Loblaw utilisées dans le cadre de son programme de marques contrôlées sont présentées à la rubrique « Produits et services ». La propriété intellectuelle de Loblaw comprend également les noms de domaines, les conceptions d'emballage de même que les formulations et les spécifications des produits. Les droits de propriété intellectuelle associés à l'entreprise et utilisés dans le cadre des activités de Loblaw constituent des actifs importants et sont défendus avec vigueur. Certaines des marques de commerce de Loblaw sont accordées sous licence à des tiers fournisseurs, principalement dans le cadre des *Services financiers le Choix du Président*.

La perte de valeur des marques de commerce de Loblaw, des bannières ou des marques contrôlées découlant d'événements défavorables, de modifications apportées aux stratégies d'établissement de marques ou pour toute autre raison peut affaiblir la demande des produits et services de Loblaw ou porter atteinte à la réputation de celle-ci. Loblaw s'efforce d'obtenir des protections adéquates dans le cadre des ententes qu'elle conclut avec des fournisseurs de produits à marques contrôlées et d'éléments de commercialisation, notamment les imprimeries, les distributeurs de circulaires et les agences de publicité. Loblaw surveille et gère activement son portefeuille de marques de commerce. Malgré ces activités, des événements défavorables pourraient avoir une incidence sur la valeur des marques de commerce, des bannières ou des marques de Loblaw ainsi que sur ses produits et sa performance financière.

Technologies de l'information

Loblaw utilise divers systèmes pour appuyer les principaux aspects fonctionnels de ses activités. L'équipe responsable des TI offre des services de soutien, de maintenance et de développement pour ces systèmes tout en assurant la gestion de l'orientation stratégique des fonctions de TI de Loblaw. Celle-ci entreprend actuellement une importante révision générale de ses systèmes de TI, ainsi qu'il en est question ailleurs dans la présente notice annuelle.

Loblaw utilise une technologie aux points de vente permettant à chacun de se brancher sur une gamme d'outils de gestion en magasin pour des fonctions comme la gestion de l'effectif, les commandes de produits et la gestion des stocks. Les entrepôts sont munis de systèmes de gestion des stocks facilitant le prélèvement et la livraison des produits. Il existe de plus, des outils de soutien pour les principales fonctions de Loblaw, comme la mise en marché, les finances, les ressources humaines et le marketing.

Loblaw maintient un réseau sécuritaire complet pouvant transmettre des données entre les magasins, les centres de distribution et les bureaux de Loblaw et acheminer des données sur les opérations de crédit et de débit des magasins au fournisseur de services de compensation de cartes de crédit de Loblaw. Loblaw fait aussi appel à des services d'impartition, plus particulièrement pour les applications et la technologie liées à ses ordinateurs principaux, les activités de pharmacie et de laboratoire photographique et les *Services financiers le Choix du Président*.

Dans le but de satisfaire aux exigences actuelles et futures de ses activités, Loblaw dépend de systèmes de TI. Ces systèmes sont essentiels pour fournir à la direction l'information dont elle a besoin pour prendre des décisions, notamment ses indicateurs clés de performance, et il est primordial d'assurer leur bon fonctionnement par des mises à niveau et l'entretien de l'infrastructure.

La migration des données des anciens systèmes vers le système de TI ou d'autres nouveaux systèmes augmente le risque que l'intégrité et la fiabilité des données soient compromises si les données ne sont pas exactes et complètes au moment de la migration. De plus, au cours des prochaines années, les activités opérationnelles de l'entreprise reposeront à la fois sur les anciens systèmes et les nouveaux systèmes. Il sera donc primordial que les données soient cohérentes d'un système à l'autre et que l'intégrité des données soit préservée après leur migration de façon à assurer l'intégrité et la fiabilité de l'information financière de Loblaw. L'appropriation de la gestion de données est essentielle pour assurer la fiabilité et la pertinence continues des données. Toute panne ou tout arrêt de ces systèmes au cours du processus de migration des données pour le système de TI pourrait porter atteinte à la réputation de Loblaw et avoir une incidence défavorable sur ses activités, ses produits et sa performance financière. Le manque de données pertinentes, fiables et accessibles permettant à la direction de gérer efficacement les activités pourrait nuire à la performance financière globale de Loblaw.

Chaîne d'approvisionnement

La chaîne d'approvisionnement du secteur Vente au détail de Loblaw est responsable du flux des marchandises et de l'information entre ses fournisseurs et les centres de distribution de Loblaw et, finalement, ses magasins. Dans certains cas, des marchandises passent directement des fournisseurs aux magasins de Loblaw. Loblaw évalue continuellement ses méthodes de distribution, y compris ses relations avec les fournisseurs, la technologie, les modes de transport et les installations. Lorsque Loblaw le juge opportun, elle instaure des changements à ses infrastructures de chaîne d'approvisionnement pour assurer un système fiable et efficace en termes de coûts, et ce, de façon continue.

La chaîne d'approvisionnement du secteur Vente au détail et le réseau de distribution de Loblaw comptent 23 entrepôts et centres de distribution. Loblaw a également recours aux services logistiques de tiers à 11 de ses centres de distribution, soit ceux de Pickering, d'Ajax, de South Caledon, de Moncton, de Calgary, de Vancouver, de Regina, de Scarborough et du New Jersey. Loblaw utilise différents modes de transport, y compris son propre parc de camions et a recours à des transporteurs publics tiers et au transport maritime et par rail. En matière de transport, Loblaw ne dépend d'aucun tiers.

Caractère saisonnier des activités de Loblaw

Les activités du secteur Vente au détail de Loblaw relatives aux produits alimentaires, notamment en ce qui a trait au niveau des stocks, au volume des ventes et à l'éventail des produits, sont touchées à divers degrés par certaines périodes fériées au cours de l'année. Certains articles de marchandise générale sont assujettis à d'autres fluctuations saisonnières.

Établissements à l'étranger

Glenhuron Bank Limited, filiale entièrement détenue par Loblaw, exerce ses activités à la Barbade et exploite divers secteurs de services financiers, notamment la gestion de capitaux et de placements ainsi que les activités afférentes à la trésorerie. JFS Inc., filiale entièrement détenue par Loblaw, exerce les activités liées aux gammes de vêtements de Loblaw aux États-Unis. Loblaw n'est pas tributaire de ces activités.

Collègues

En date du 31 décembre 2011, l'effectif de Loblaw et de ses franchisés comptait environ 135 000 collègues à temps plein et à temps partiel, et comprenait environ 134 800 collègues au sein du secteur Vente au détail et 200 collègues au sein du secteur Services financiers. La majorité des collègues de Loblaw œuvrant dans les magasins et centres de distribution sont syndiqués. Actuellement, les collègues syndiqués de Loblaw sont régis par 364 conventions collectives conclues avec 17 syndicats.

Crédit

Le conseil d'administration de la Banque PC a approuvé des politiques de gestion du risque qui assurent la gouvernance et la surveillance en vue de gérer et de contrôler efficacement les risques de crédit actuels et éventuels associés au crédit accordé aux clients MasterCard^{MD} *Services financiers le Choix du Président*. En vue de réduire le risque de crédit connexe, la Banque PC utilise des outils d'évaluation du crédit de pointe, des techniques rigoureuses de suivi des portefeuilles de cartes de crédit de même que des techniques assurant l'efficacité des processus de gestion et de recouvrement des comptes.

Environnement, santé et sécurité au travail

Loblaw dispose d'un important portefeuille immobilier et d'infrastructures et est exposée aux risques environnementaux liés à la contamination des biens immobiliers et des installations qu'elle occupe, qu'elle ait pu être causée soit par les propriétaires ou les occupants antérieurs, soit par les propriétés avoisinantes, soit par l'exercice de ses propres activités.

Loblaw utilise un certain nombre de réservoirs de stockage souterrains, la plupart étant destinés au carburant automobile vendu au détail et au parc de véhicules servant à la chaîne d'approvisionnement. D'éventuelles fuites de ces réservoirs pourraient conduire à une contamination. En plus de recourir à l'évaluation et à la vérification des risques, Loblaw fait appel à des programmes de contrôles et de tests pour réduire au minimum les répercussions de l'écoulement de carburant dans le sous-sol. Elle utilise également des appareils de réfrigération dans ses magasins et ses centres de distribution pour préserver la qualité des produits périssables tout au long de leur parcours dans la chaîne d'approvisionnement jusqu'aux consommateurs. Ces appareils, qui contiennent des gaz frigorigènes, pourraient libérer ces gaz dans l'atmosphère en cas de bris ou de fuite. Une fuite de ces gaz pourrait avoir des répercussions négatives sur l'environnement. Afin de diminuer le plus possible les risques d'émanations, Loblaw a mis en place des programmes d'entretien préventif et des inspections de ses appareils de réfrigération et favorise des systèmes de réfrigération différents qui permettent de réduire de façon importante le besoin de recourir aux produits réfrigérants.

Au cours des dernières années, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales ont adopté des lois ou des règlements obligeant les détaillants, les propriétaires de marques et les importateurs à couvrir les coûts liés au recyclage et à la mise au rebut des emballages de produits de consommation et les documents imprimés distribués aux consommateurs. Cette tendance est de plus en plus répandue et Loblaw s'attend à ce que les coûts qu'elle devra engager en raison de ces nouvelles mesures augmentent.

Loblaw s'est dotée de programmes de gestion en matière d'environnement et a institué des politiques et procédures visant à assurer le respect de toutes les exigences législatives applicables en matière d'environnement et à surveiller ses activités afin de protéger l'environnement. À cette fin, Loblaw procède à des évaluations et à des audits des risques environnementaux en faisant appel à des ressources internes et externes; elle a également mis en place des programmes de sensibilisation des collègues dans tous ses secteurs d'activités. Le Comité de l'environnement et de la santé et sécurité du conseil d'administration de Loblaw (le « Conseil de Loblaw ») reçoit régulièrement des rapports de la direction sur les questions courantes et éventuelles, les risques, les programmes, les initiatives et les formations, les nouvelles préoccupations d'ordre réglementaire et les efforts de communication pertinents. Le personnel du service des questions environnementales de Loblaw travaille en étroite collaboration avec le personnel du secteur des activités opérationnelles pour veiller à ce que les exigences soient bien remplies.

Malgré ces activités d'atténuation, Loblaw pourrait être assujettie à des coûts accrus ou imprévus associés à des incidents environnementaux et aux activités de remise en état connexes, y compris des coûts liés à des litiges et à des questions réglementaires, qui pourraient tous avoir une incidence défavorable sur la réputation et la performance financière de Loblaw.

Parmi les tendances récentes, il semble que la demande pour les produits ayant un impact moindre sur l'environnement se soit accrue et que les consommateurs accordent de plus en plus d'importance à l'adoption, par Loblaw, de pratiques

responsables sur le plan environnemental dans le cadre de ses activités. Comme il est énoncé dans son rapport annuel sur la responsabilité sociale, Loblaw s'est fixé des objectifs environnementaux et surveille les progrès réalisés à cet égard. Si Loblaw ne parvenait pas à répondre aux exigences des consommateurs ou devait être la cible de publicité défavorable en ce qui a trait à l'impact environnemental de ses pratiques, sa réputation pourrait s'en trouver entachée, ce qui pourrait faire baisser ses produits et avoir des répercussions néfastes sur sa performance financière.

Responsabilité sociale

Loblaw est un citoyen qui apporte sa contribution aux collectivités où elle exerce ses activités, notamment en aidant à nourrir les Canadiens, en créant de l'emploi, en donnant aux programmes communautaires, en vendant les produits des fournisseurs locaux et en réduisant son impact sur l'environnement. La responsabilité sociale constitue une considération importante pour Loblaw et définit la manière dont elle exerce ses activités.

La ligne de conduite de Loblaw en matière de responsabilité sociale repose sur les cinq principes suivants : respecter l'environnement, faire preuve d'intégrité en matière d'approvisionnement, avoir une influence positive sur le cours des choses dans la collectivité, refléter la diversité de notre pays et être un milieu de travail formidable.

Loblaw croit qu'en contribuant positivement à la collectivité et qu'en réduisant son impact négatif sur l'environnement, elle deviendra le choix privilégié de ses clients et le partenaire privilégié de ses fournisseurs, ce qui entraîne en retour une forte performance financière et donne à Loblaw les moyens de bien servir la collectivité en tant qu'entreprise citoyenne responsable. Loblaw est aussi d'avis que le fait d'énoncer ses objectifs en matière de responsabilité sociale et de rendre compte de ses progrès en vue de leur réalisation dans un document rendu public aide les collègues à rester engagés et permet à d'autres de participer à ses efforts.

Le cinquième rapport sur la responsabilité sociale sera publié au printemps 2012.

Sécurité des aliments, santé publique et étiquetage

Loblaw est exposée à des risques liés à la sécurité des aliments, à des défauts de fabrication des articles de marchandise générale et à la conformité aux règlements et aux normes d'étiquetage. Ces risques peuvent survenir à l'occasion de l'approvisionnement, de la distribution, de la préparation et de la présentation des produits, y compris l'élaboration et la fabrication des produits de marques contrôlées de Loblaw. Une bonne partie du chiffre d'affaires de Loblaw provient des produits alimentaires et Loblaw pourrait donc se trouver en situation de vulnérabilité si un grave problème d'intoxication alimentaire ou d'autres problèmes de santé publique causés par des produits alimentaires devaient survenir. Si ces événements ou incidents se produisaient, ils pourraient se solder par une publicité défavorable, nuire aux marques de Loblaw et éventuellement donner lieu à des réclamations fondées en droit. De plus, si des produits contaminés ou défectueux ne sont pas retracés, cette défaillance peut influencer sur la capacité de Loblaw d'être efficace en cas de rappel de ces produits. Ces événements, quels qu'ils soient, pourraient avoir une incidence négative sur la performance financière de Loblaw.

De plus, le non-respect des normes en matière de salubrité et de santé dans les magasins, y compris la lutte antiparasitaire, pourrait nuire aux produits de Loblaw et entacher sa réputation.

Le programme de gestion des incidents de Loblaw est conçu de manière à repérer les risques, inclut des procédures de communication claires avec le personnel et les consommateurs et vise à faire en sorte que les produits potentiellement dangereux soient rapidement retirés des stocks et ne puissent être vendus. Loblaw applique également d'importants programmes de formation et procédures en matière de sécurité des aliments qui traitent des normes de préparation et de manipulation sécuritaires des aliments. Loblaw s'applique à employer les meilleures pratiques en vigueur pour l'approvisionnement, la distribution, la préparation et la présentation des produits alimentaires. De plus, elle s'efforce activement de sensibiliser les clients au sujet de la manipulation sécuritaire des

aliments et des choix d'aliments santé. Loblaw accorde une attention toute particulière à l'utilisation d'un système de gestion de la sécurité et de la qualité des aliments pour s'assurer que ses produits de marques contrôlées répondent aux exigences réglementaires et de sécurité des aliments. La capacité de ces programmes et de ces procédures d'endiguer ces événements dépend de leur exécution fructueuse. La mise en place de ces procédures ne signifie pas que Loblaw sera en mesure dans tous les cas d'atténuer les risques sous-jacents et tout événement lié à ces enjeux risque d'entacher la réputation de Loblaw et de compromettre sa performance financière.

De plus amples renseignements sur les activités de Loblaw sont contenus dans le rapport de gestion. Ces renseignements sont intégrés aux présentes par renvoi et peuvent être consultés à l'adresse www.sedar.com ou à l'adresse www.loblaw.ca.

V. PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET ÉTHIQUE COMMERCIALE

La société s'engage à gérer son activité de façon convenable et éthique, et ce, à tous les niveaux. La société s'est dotée d'un Code de conduite dans les affaires auquel les salariés et administrateurs de la société sont tenus d'adhérer sur une base régulière. Ledit code énonce les attentes de la société quant à la conduite adéquate et conforme à l'éthique. De plus, la société a mis en place un comité d'éthique et de conduite composé de membres de la haute direction, lequel contrôle l'observation dudit code et détermine comment la société peut au mieux s'assurer d'une conduite éthique dans les affaires. La société encourage la dénonciation des comportements contraire à l'éthique et a mis sur pied une ligne téléphonique anonyme sans frais qui peut être utilisée par les salariés afin de signaler des suspicions d'irrégularités dans les pratiques comptables, le contrôle interne ou la vérification et des comportements manquant d'éthique concernant la société. La société a adopté un Code à l'intention des fournisseurs qui énonce les attentes de la société à l'égard des fournisseurs dans quelques domaines, y compris celui de la responsabilité sociale.

Loblaw a adopté un Code de déontologie dont tous ses collègues et administrateurs doivent régulièrement prendre connaissance et auquel ils doivent adhérer. De plus, elle a adopté un code de conduite pour ses fournisseurs qui décrit ses attentes en matière de déontologie dans un certain nombre de secteurs, dont la responsabilité sociale.

La société a un Code de confidentialité qui définit l'engagement de la société à la protection de la vie privée. La société est assujettie à diverses lois concernant la protection des renseignements personnels de ses clients, de ses titulaires de cartes et de ses collègues et elle s'est dotée d'un code de protection de la vie privée où sont présentées des lignes directrices sur le traitement des renseignements personnels. Toute omission par la société d'appliquer ses politiques, la loi ou des pratiques commerciales éthiques pourrait porter atteinte de manière notable à sa réputation et à ses marques et pourrait donc avoir une incidence négative sur la performance financière de la société.

La mise en œuvre du plan stratégique de TI de Loblaw entraînera également un risque lié à la sécurité informatique. Le plan stratégique prévoit une mise à niveau des systèmes de sécurité informatique visant à assurer leur conformité aux normes de sécurité informatique grâce à des protocoles plus rigoureux et des politiques fermes sur la sécurité informatique à l'échelle de l'entreprise. Toute défaillance de ces systèmes informatiques ou la non-conformité de Loblaw aux normes établies en matière de sécurité de l'information, y compris en matière de protection des renseignements personnels concernant ses collègues et ses clients, pourrait nuire à sa réputation et à sa position concurrentielle, de même qu'à sa performance financière.

VI. RISQUES FINANCIERS ET D'EXPLOITATION ET GESTION DES RISQUES

La société et Loblaw se sont engagées à établir une grille d'analyse faisant en sorte que la gestion des risques fasse partie intégrante de leurs activités. Les risques sont repérés et gérés au moyen des programmes de gestion du risque d'entreprise de GWL et Loblaw afin d'assurer la croissance et la réussite de la société et de Loblaw de manière continue. Le conseil d'administration de GWL et celui de Loblaw ont respectivement approuvé les politiques en matière de gestion du risque d'entreprise et supervisent lesdits programmes en approuvant les risques et l'ordre

de priorité des risques. Lesdits programmes par une approche systématique, une méthodologie et des outils d'évaluation mesurant et contrôlant les risques principaux, servent d'appui à tous les secteurs de l'entreprise pour gérer les niveaux appropriés de tolérance au risque. Les résultats obtenus dans le cadre desdits programmes de gestion du risque d'entreprise ainsi que dans d'autres processus de planification des activités de l'entreprise servent à identifier les risques émergeant, à établir l'ordre de priorité des activités de gestion des risques et à élaborer des plans d'audit interne axés sur les risques.

Les programmes de gestion du risque d'entreprise n'éliminent pas tous les risques. Les risques sont repérés et gérés selon le niveau acceptable de tolérance aux risques. Lesdits programmes sont structurés de manière à :

- promouvoir une sensibilisation culturelle de la gestion des risques et de la conformité au sein de la société et de Loblaw;
- contribuer à la gouvernance d'entreprise en offrant une vue d'ensemble des risques auxquels la société et Loblaw sont exposées de même qu'un aperçu de la méthodologie servant à les repérer, évaluer, mesurer et contrôler;
- assister à la mise en place d'une méthodologie et d'outils uniformes dans toutes les entreprises de la société;
- s'assurer que les ressources sont acquises de manière économique, utilisées efficacement et adéquatement protégées; et
- permettre à la société et Loblaw de se concentrer sur leurs principaux risques respectifs dans le processus de planification de leurs activités commerciales et d'optimiser leur performance financière grâce à une gestion responsable des risques.

Le repérage et les évaluations des risques sont des éléments importants de la grille d'analyse propre aux programmes de gestion du risque d'entreprise. Des évaluations annuelles des programmes de gestion du risque d'entreprise sont effectuées pour mettre à jour et repérer les risques liés aux finances, à l'exploitation et à la réputation et établir avec efficacité l'ordre de priorité des risques. Les évaluations annuelles des programmes de gestion du risque d'entreprise sont fondées essentiellement sur des entrevues et évaluations des risques effectuées avec la haute direction. Ces risques sont estimés et évalués selon la vulnérabilité au risque et l'incidence potentielle que le risque sous-jacent pourrait avoir sur la capacité d'appliquer des stratégies et d'atteindre des objectifs. Les risques sont alloués aux détenteurs pertinents des risques et des mesures sont élaborées, au besoin, aux fins de contrôles trimestriels. Chaque trimestre, la direction soumet au comité d'audit de GWL et de Loblaw une mise à jour sur la situation des risques les plus importants d'après leur évolution par rapport au trimestre précédent, les incidences anticipées sur les trimestres futurs et les modifications d'importance aux analyses métriques de risque. De plus, le niveau du risque à long terme (1-3 ans) est évalué pour établir un suivi des incidences potentielles à long terme sur le risque pouvant faciliter la planification de mesures pour limiter les risques.

Les groupes de vérification interne et de gestion du risque de la société et de Loblaw gèrent les programmes de gestion du risque d'entreprise au moyen de l'élaboration d'une grille d'analyse des risques et de méthodologies, d'évaluations annuelles des programmes de gestion du risque d'entreprise, d'un suivi constant des risques clés et d'un rapport trimestriel au comité d'audit respectif. Le comité d'audit de GWL ou celui de Loblaw délègue la responsabilité de la surveillance de la gestion de chacun des risques soit au conseil d'administration au complet, soit à un comité du conseil. Au moins une fois l'an, la direction des unités d'entreprises concernées font un compte rendu soit au comité du conseil concerné, soit au conseil d'administration au complet sur leurs activités de gestion des risques au cours de l'exercice précédent.

Dans le cours normal des activités, la société est exposée à des risques financiers et de marché qui peuvent avoir une incidence négative sur sa performance financière. La société exerce ses activités selon des politiques et des lignes de conduite régissant sa gestion des risques en matière de financement, d'investissement, de capital, de marchandises ainsi que de taux de change et d'intérêt. Ces politiques et lignes de conduite interdisent de recourir à des instruments dérivés financiers à des fins de spéculation.

Les risques liés aux finances, à l'exploitation et à la réputation et les stratégies de gestion du risque sont présentés dans le rapport de gestion de la société et celui de Loblaw. Chacun desdits risques peut avoir une incidence négative sur la performance financière. La société et Loblaw ont adopté des stratégies de gestion des risques, y compris des programmes d'assurances qui ont pour but de limiter la répercussion potentielle que comportent lesdits risques. Bien que pareilles stratégies visent à minimiser lesdits risques, les stratégies ne garantissent pas que les risques associés seraient atténués ou disparaîtraient ni que certains événements ou certaines situations pouvant avoir une incidence négative sur la situation financière ou la performance de la société ne se produisent. Une analyse des risques se posant à la société et à Loblaw figure respectivement dans le rapport de gestion 2011 de la société et celui de Loblaw lesquels rapports de gestion sont intégrés aux présentes par renvoi et sont affichés au www.sedar.com.

VII. COMPOSITION DU CAPITAL-ACTIONS ET MARCHÉ POUR LES TITRES

Structure du capital

La structure du capital de GWL est composée d'actions ordinaires et d'actions privilégiées.

Actions ordinaires (autorisées – illimitées)

Les actions ordinaires comportent un droit de vote par action ordinaire. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit, sous réserve des droits, privilèges, restrictions et conditions afférents à toute autre catégorie d'actions de GWL, de recevoir tout dividende déclaré sur les actions ordinaires par GWL et de recevoir à la dissolution de GWL, le cas échéant, les biens qui lui restent. Au 31 décembre 2011, on dénombrait 128 188 843 actions ordinaires en circulation, soit 884 819 actions ordinaires de moins en circulation par rapport au 1^{er} janvier 2011. Il y a un nombre illimité d'actions ordinaires autorisées.

Actions privilégiées – Série I (10 000 000 — autorisées)

En date du 31 décembre 2011, on dénombrait 9 400 000 actions privilégiées sans droit de vote à dividende de 5,80 % de Série I, en circulation, ayant une valeur nominale de 235 000 000 \$ lesquelles donnent aux porteurs le droit de recevoir un dividende privilégié cumulatif fixe en espèces de 1,45 \$ par action, par année qui, s'il est déclaré, sera versé trimestriellement. GWL peut, à son gré, racheter contre des espèces, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation au montant de 25,00 \$ par action, plus les dividendes accumulés et non versés à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit, au gré des porteurs, de convertir leurs actions privilégiées en une autre série d'actions privilégiées désignées par GWL sur une base d'une action contre une autre action à une date établie par GWL. À la liquidation ou dissolution de GWL, le cas échéant, chaque porteur d'actions privilégiées de Série I a droit, de façon préférentielle à tout autre paiement devant être effectué aux porteurs d'actions ordinaires, à 25 \$ par action plus un montant égal à tous les dividendes accumulés. Les porteurs d'actions privilégiées de Série I ne peuvent participer à aucune autre distribution des actifs de GWL.

Actions privilégiées – Série II (10 600 000 — autorisées)

Le 1^{er} avril 2009, GWL a racheté contre des espèces les 10 600 000 actions privilégiées sans droit de vote à dividende de 5,15 % de Série II, en circulation au montant de 25,00 \$ par action (pour un montant global de 265 millions de dollars) plus les dividendes accumulés non versés jusqu'à, mais excluant, la journée de la date de rachat.

Actions privilégiées – Série III (10 000 000 — autorisées)

En date du 31 décembre 2011, on dénombrait 8 000 000 d'actions privilégiées sans droit de vote à dividende de 5,20 % de Série III, en circulation, ayant une valeur nominale de 200 000 000 \$ lesquelles donnent aux porteurs le droit de recevoir un dividende privilégié cumulatif fixe en espèces de 1,30 \$ par action, par année qui, s'il est déclaré, sera versé trimestriellement. À compter du 1^{er} juillet 2010, GWL peut, à son gré, racheter contre des espèces, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation comme suit :

À compter du 1^{er} juillet 2011, 25,75 \$ par action, ainsi que les dividendes accumulés et non versés à la date de rachat;
À compter du 1^{er} juillet 2012, 25,50 \$ par action, ainsi que les dividendes accumulés et non versés à la date de rachat;
À compter du 1^{er} juillet 2013, 25,25 \$ par action, ainsi que les dividendes accumulés et non versés à la date de rachat; et
À compter du 1^{er} juillet 2014, 25,00 \$ par action, ainsi que les dividendes accumulés et non versés à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit, au gré des porteurs, de convertir leurs actions privilégiées en une autre série d'actions privilégiées désignées par GWL sur une base d'une action contre une autre action à une date établie par GWL. À la liquidation ou dissolution de GWL, le cas échéant, chaque porteur d'actions privilégiées de Série III a droit, de façon préférentielle à tout autre versement devant être effectué aux porteurs d'actions ordinaires, à 25 \$ par action plus un montant égal à tous les dividendes accumulés. Les porteurs d'actions privilégiées de Série III ne pourront participer à aucune autre distribution des actifs de GWL.

Actions privilégiées – Série IV (8 000 000 — autorisées)

En date du 31 décembre 2011, on dénombrait 8 000 000 d'actions privilégiées sans droit de vote à dividende de 5,20 % de Série IV, en circulation, ayant une valeur nominale de 200 000 000 \$ lesquelles donnent aux porteurs le droit de recevoir un dividende privilégié cumulatif fixe en espèces de 1,30 \$ par action, par année qui, s'il est déclaré, sera versé trimestriellement. À compter du 1^{er} octobre 2010, GWL peut, à son gré, racheter contre des espèces, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation comme suit :

À compter du 1^{er} octobre 2011, 25,75 \$ par action, ainsi que les dividendes accumulés et non versés à la date de rachat;
À compter du 1^{er} octobre 2012, 25,50 \$ par action, ainsi que les dividendes accumulés et non versés à la date de rachat;
À compter du 1^{er} octobre 2013, 25,25 \$ par action, ainsi que les dividendes accumulés et non versés à la date de rachat; et
À compter du 1^{er} octobre 2014, 25,00 \$ par action, ainsi que les dividendes accumulés et non versés à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit, au gré des porteurs, de convertir leurs actions privilégiées en une autre série d'actions privilégiées désignées par GWL sur une base d'une action contre une autre action à une date établie par GWL. À la liquidation ou dissolution de GWL, le cas échéant, chaque porteur d'actions privilégiées de Série IV a droit, de façon préférentielle à tout autre versement devant être effectué aux porteurs d'actions ordinaires, à 25 \$ par action plus un montant égal à tous les dividendes accumulés. Les porteurs d'actions privilégiées de Série IV ne pourront participer à aucune autre distribution des actifs de GWL.

Actions privilégiées – Série V (8 000 000 — autorisées)

En date du 31 décembre 2011, on dénombrait 8 000 000 d'actions privilégiées sans droit de vote à dividende de 4,75 % de Série V, en circulation, ayant une valeur nominale de 200 000 000 \$ lesquelles donnent aux porteurs le droit de recevoir un dividende privilégié cumulatif fixe en espèces de 1,1875 \$ par action, par année qui, s'il est déclaré, sera versé trimestriellement. À compter du 1^{er} juillet 2011, GWL peut, à son gré, racheter contre des espèces, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation comme suit :

À compter du 1^{er} juillet 2011, 26,00 \$ par action, ainsi que les dividendes accumulés et non versés à la date de rachat;
À compter du 1^{er} juillet 2012, 25,75 \$ par action, ainsi que les dividendes accumulés et non versés à la date de rachat;
À compter du 1^{er} juillet 2013, 25,50 \$ par action, ainsi que les dividendes accumulés et non versés à la date de rachat;
À compter du 1^{er} juillet 2014, 25,25 \$ par action, ainsi que les dividendes accumulés et non versés à la date de rachat; et
À compter du 1^{er} juillet 2015, 25,00 \$ par action, ainsi que les dividendes accumulés et non versés à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit, au gré des porteurs, de convertir les actions privilégiées des porteurs en une autre série d'actions privilégiées désignées par GWL sur une base d'une action contre une autre action à une date établie par GWL. À la liquidation ou dissolution de GWL, le cas échéant, chaque porteur d'actions privilégiées de Série V a droit, de façon préférentielle à tout autre versement devant être effectué aux porteurs d'actions ordinaires, à 25 \$ par action plus un montant égal à tous les dividendes accumulés. Les porteurs d'actions privilégiées de Série V ne pourront participer à aucune autre distribution des actifs de GWL.

Volume et cours des actions

Les actions ordinaires et privilégiées de Série I, III, IV et V de GWL sont négociées et affichées respectivement à la Bourse de Toronto sous les symboles boursiers « WN », « WN.PR.A », « WN.PR.C », « WN.PR.D » et « WN.PR.E ». Les actions privilégiées de Série II étaient négociées et affichées à la Bourse de Toronto sous le symbole boursier « WN.PR.B » avant leur rachat le 1^{er} avril 2009.

Les cours extrêmes de clôture mensuels, le volume quotidien moyen et le volume total mensuel transigé pour les actions ordinaires de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 s'établissent comme suit :

Mois	Actions ordinaires			
	Haut (\$ par action ordinaire)	Bas (\$ par action ordinaire)	Volume moyen quotidien par mois (en actions)	Volume total par mois (en actions)
Janvier	85,22 \$	70,12 \$	310 577	6 211 536
Février	71,96 \$	67,21 \$	126 786	2 408 932
Mars	69,60 \$	64,59 \$	114 507	2 633 659
Avril	68,40 \$	65,37 \$	110 295	2 205 909
Mai	74,07 \$	67,60 \$	83 695	1 757 604
Juin	72,65 \$	68,21 \$	68 809	1 513 789
Juillet	70,59 \$	65,70 \$	69 152	1 383 049
Août	68,22 \$	63,80 \$	95 699	2 105 381
Septembre	69,95 \$	64,65 \$	107 692	2 261 528
Octobre	71,73 \$	65,84 \$	92 262	1 845 231
Novembre	70,63 \$	64,10 \$	80 503	1 771 059
Décembre	68,97 \$	64,01 \$	132 216	2 644 312

Les cours extrêmes de clôture mensuels, le volume quotidien moyen et le volume total mensuel transigé pour les actions privilégiées Série I, III, IV et V pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 s'établissent comme suit :

Mois	Actions privilégiées – Série I			
	Haut (\$ par action)	Bas (\$ par action)	Volume quotidien moyen par mois (en actions)	Volume total par mois (en actions)
Janvier	25,50 \$	24,80 \$	11 702	234 043
Février	25,24 \$	24,68 \$	7 332	139 313
Mars	25,00 \$	24,68 \$	7 323	168 421
Avril	25,04 \$	24,63 \$	5 833	116 669
Mai	25,35 \$	24,85 \$	14 765	310 070
Juin	25,25 \$	24,88 \$	9 910	218 014
Juillet	25,28 \$	25,00 \$	6 418	128 360
Août	25,49 \$	25,10 \$	11 504	253 094
Septembre	25,65 \$	25,15 \$	3 070	64 480
Octobre	25,65 \$	25,01 \$	10 294	205 889
Novembre	25,49 \$	25,20 \$	6 524	143 518
Décembre	25,65 \$	25,27 \$	6 393	127 854

Mois	Actions privilégiées – Série III			
	Haut (\$ par action)	Bas (\$ par action)	Volume quotidien moyen par mois (en actions)	Volume total par mois (en actions)
Janvier	22,94 \$	22,05 \$	11 332	226 636
Février	23,46 \$	22,45 \$	9 961	189 263
Mars	23,38 \$	22,50 \$	6 741	155 035
Avril	23,34 \$	22,76 \$	8 187	163 733
Mai	24,30 \$	22,75 \$	7 099	149 070
Juin	24,19 \$	23,25 \$	7 026	154 563
Juillet	23,64 \$	23,13 \$	8 298	165 968
Août	24,48 \$	23,25 \$	11 775	259 060
Septembre	24,74 \$	24,10 \$	8 805	184 904
Octobre	24,95 \$	24,15 \$	7 268	145 368
Novembre	25,34 \$	24,56 \$	7 068	155 489
Décembre	25,55 \$	25,00 \$	7 640	152 800

Mois	Actions privilégiées – Série IV			
	Haut (\$ par action)	Bas (\$ par action)	Volume quotidien moyen par mois (en actions)	Volume total par mois (en actions)
Janvier	22,91 \$	22,05 \$	12 571	251 410
Février	23,45 \$	22,45 \$	11 019	209 364
Mars	23,29 \$	22,45 \$	4 219	97 034
Avril	23,24 \$	22,75 \$	4 594	91 884
Mai	24,31 \$	22,84 \$	3 929	82 500
Juin	24,29 \$	23,01 \$	3 958	87 069
Juillet	23,71 \$	23,09 \$	12 511	250 214
Août	24,48 \$	23,05 \$	13 526	297 582
Septembre	24,86 \$	24,19 \$	3 868	81 232
Octobre	25,03 \$	24,02 \$	8 155	163 097
Novembre	25,22 \$	24,80 \$	3 901	85 818
Décembre	25,50 \$	24,79 \$	4 710	94 202

Mois	Actions privilégiées – Série V			
	Haut (\$ par action)	Bas (\$ par action)	Volume quotidien moyen par mois (en actions)	Volume total par mois (en actions)
Janvier	21,35 \$	20,52 \$	15 175	303 498
Février	21,68 \$	20,75 \$	12 888	244 869
Mars	21,69 \$	20,40 \$	6 218	143 003
Avril	21,34 \$	20,90 \$	6 485	129 697
Mai	22,36 \$	21,04 \$	11 404	239 480
Juin	22,30 \$	21,65 \$	7 125	156 743
Juillet	22,47 \$	22,00 \$	7 425	148 505
Août	22,48 \$	21,75 \$	8 859	194 902
Septembre	23,39 \$	22,16 \$	6 852	143 898
Octobre	23,49 \$	22,51 \$	6 644	132 876
Novembre	23,65 \$	23,00 \$	6 661	146 537
Décembre	24,25 \$	23,28 \$	6 069	121 388

Billets à moyen terme et titres de créances

Les billets à moyen terme (« BMT ») en circulation de GWL et Loblaw ne sont ni négociés, ni cotés sur une bourse reconnue. Le 25 octobre 2011, GWL a émis des BMT d'un montant en capital de 350 millions \$ non garantis, Série 2-A aux termes de son programme BMT série 2. Les billets de Série 2-A sont assortis d'un taux d'intérêt annuel fixe de 3,78 % payable chaque semestre à compter du 25 avril 2012, jusqu'à l'échéance, le 25 octobre 2016. Les billets séries 2-A GWL sont sujets à certaines clauses restrictives et sont des obligations non garanties de GWL et sont émis pari passu avec toute autre dette non garantie et non subordonnée. Les billets de séries 2-A GWL peuvent être remboursés au gré de GWL, en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, avec au moins 30 jours et pas plus de 60 jours d'avis aux porteurs des billets. Au cours de 2011, des BMT non garantis à terme de GWL au montant de 300 millions \$ ont été remboursés. En date du 31 décembre 2011, il y avait 1,266 millions \$ de billets et débentures GWL en circulation (excluant Les Compagnies Loblaw limitée).

Les billets de Les Compagnies Loblaw sont sujets à certaines clauses restrictives et sont des obligations non garanties de Les Compagnies Loblaw et sont émis pari passu avec toute autre dette non garantie et non subordonnée. Au cours de 2011, des BMT non garantis à terme de Les Compagnies Loblaw d'un montant de 350

millions \$ ont été remboursés. En date du 31 décembre 2011, il y avait 3 631 millions \$ de billets Loblaw en circulation.

Les billets vendus sur la base d'un placement privé (« USPP ») ne sont ni négociés, ni cotés sur une bourse reconnue. Les billets sont sujets à certaines clauses restrictives, sont des obligations non garanties et sont émis pari passu avec toute autre dette non garantie et non subordonnée. Au 31 décembre 2011, des USPP d'une valeur totale de 300 millions de dollars américains étaient en circulation. Pareil montant en dollars américains reste inchangé depuis le dernier exercice.

Notation financière

Au cours du quatrième trimestre 2011, DBRS et S&P ont maintenu les notations financières, tendances et perspectives de GWL. Les notations financières de GWL pour ses titres s'établissent comme suit :

Notations et tendances (normes canadiennes)	Dominion Bond Rating Service		Standard & Poor's	
	Notation	Tendance	Notation financière	Perspective
Billets à moyen terme	BBB	Stable	BBB	Stable
Actions privilégiées	Pfd-3	Stable	P-3 (haut)	Stable
Autres billets et débentures	BBB	Stable	BBB	Stable

Au cours de 2011, DBRS et S&P ont maintenu les notations financières, tendances et perspectives de Loblaw. Les notations financières de Loblaw pour ses titres s'établissent comme suit :

Notations et tendances (normes canadiennes)	Dominion Bond Rating Service		Standard & Poor's	
	Notation	Tendance	Notation financière	Perspective
Billets à moyen terme	BBB	Stable	BBB	Stable
Actions privilégiées	Pfd-3	Stable	P-3 (haut)	Stable
Autres billets et débentures	BBB	Stable	BBB	Stable

Les agences de notation établissent leurs notations financières à partir de considérations quantitatives et qualitatives qui sont pertinentes à la société et à Loblaw. Ces notations sont prospectives et ont pour but de donner une indication du risque que la société ou Loblaw ne remplissent pas leurs obligations en temps opportun. La notation financière peut ne pas refléter l'incidence éventuelle de tous les risques sur la valeur des titres. Pareilles notations ne représentent pas une recommandation d'acquiescer, de vendre ou de garder les titres et peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps de la part de l'agence de notation.

Une définition des catégories de chaque notation a été obtenue à partir du site web respectif des agences de notation et est présentée sommairement ci-dessous :

Dominion Bond Rating Service

Dette à long terme (billets à moyen terme, autres billets et débentures)

Les notations financières DBRS sur la dette à long terme ont une plage qui s'étend de AAA à D. Toutes les catégories de notation à l'exception de la catégorie AAA et D sont assorties de la sous-catégorie « haut » ou « bas ». L'absence de la mention « haut » ou « bas » indique que la notation se situe au « centre » de la catégorie.

La notation BBB se classe quatrième parmi les dix catégories de notation. La notation « BBB » de la dette long terme est d'une qualité de crédit convenable. La capacité de repayer les obligations financières est considérée comme étant acceptable. Les entités notées BBB peuvent être vulnérables à des événements futurs.

Actions privilégiées

Les notations financières DBRS sur les actions privilégiées ont une plage qui s'étend de Pfd-1 à D. La notation Pfd-3 se classe troisième parmi les six catégories de notation. La notation « Pfd-3 » de l'action privilégiée est d'une qualité de crédit convenable. Bien que la protection des dividendes et du capital demeure acceptable, l'entité émettrice est davantage exposée aux indices défavorables de la conjoncture financière et économique, et d'autres circonstances défavorables peuvent diminuer la protection de la dette. Généralement, les notes « Pfd-3 » correspondent aux sociétés dont les obligations prioritaires se retrouvent au haut de la catégorie « BBB ».

DBRS utilise les « tendances de notation » pour ses notations dans le secteur des entreprises. Les tendances de notation donnent une représentation quant à l'opinion de DBRS à l'égard de la perspective d'avenir de la notation en question. Les tendances de notation comportent trois catégories « positive », « stable » ou « négative ». La tendance de notation indique l'opinion de DBRS sur la direction que prend la notation si la tendance se maintient ou dans certains cas si les défis ne sont pas relevés. Règle générale, l'opinion de DBRS est basée en premier lieu sur une évaluation de l'entité émettrice, mais peut également inclure une appréciation de la perspective d'avenir de l'industrie ou des industries parmi lesquelles l'entité émettrice exerce ses activités.

Une tendance négative ou positive n'est pas une indication qu'un changement de notation est imminent. Cependant, une tendance négative ou positive représente une indication qu'il y a plus forte chance que la notation change que si une tendance stable était assignée à la valeur mobilière.

DBRS assigne une tendance de notation pour chaque valeur mobilière d'une entité émettrice et il n'est pas rare que différentes valeurs mobilières d'une même entité émettrice aient des tendances différentes.

Standard & Poor's

Dette à long terme (billets à moyen terme, autres billets et débentures)

Les notations financières S&P sur les titres de créance à long terme ont une plage qui s'étend de AAA à D. La notation BBB se classe quatrième parmi les dix catégories de notation. Une note BBB sur une obligation confirme que les paramètres de protection sont convenables. Toutefois, des conditions économiques défavorables ou des situations changeantes sont plus susceptibles d'entraîner une diminution de la capacité à respecter ses engagements financiers par rapport à l'obligation. Les notations de AA à CCC peuvent être modifiées par l'addition d'un signe plus (+) ou d'un signe moins (-) afin de démontrer la position relative à l'intérieur des catégories de notation d'importance.

Actions privilégiées

Les notations canadiennes S&P sur les actions privilégiées ont une plage qui s'étend de P-1 à D. La notation P-3 (haut) se classe troisième parmi les huit catégories de notation. L'obligation se situant dans la catégorie de notation P-3 (haut) est moins vulnérable au non-paiement que d'autres émissions spéculatives. Toutefois, l'obligation affronte des incertitudes soutenues et est exposée à des conditions d'affaires, financières ou économiques défavorables pouvant conduire l'émetteur à un niveau inacceptable de capacité à s'acquitter de ses engagements financiers par rapport à l'obligation.

Une perspective de notation S&P établit l'orientation éventuelle à moyen terme (habituellement, une période de six mois à deux ans) de la notation à long terme. Dans le processus pour déterminer la perspective de notation, les changements de la conjoncture économique et des conditions d'affaires sont pris en considération. Une perspective n'est pas nécessairement le précurseur d'un changement dans la notation ou d'une « mise sous surveillance ». Une perspective stable signifie que la notation demeurera probablement inchangée.

Une mise sous surveillance S&P met en évidence l'orientation éventuelle d'une notation à court terme ou long terme. Elle cerne les événements prévisibles et tendances à court terme qui entraînent la mise sous surveillance spéciale des notations par l'équipe d'analystes S&P. Pareils événements peuvent inclure : fusion, refonte de capital, référendum des votants, mesures de réglementation ou évolution anticipée des activités d'exploitation. Les notations figurent à la « mise sous surveillance » lorsqu'un pareil événement se produit ou une déviation d'une tendance se produit et que des renseignements supplémentaires sont nécessaires pour évaluer la notation actuelle. Une inscription ne signifie toutefois pas qu'un changement de notation est inévitable et, lorsque possible, une fourchette de notations de remplacement sera présentée. La mise sous surveillance n'est pas destinée à inclure toutes les notations subissant un examen et des changements de notation peuvent se produire même si celles-ci n'ont pas figuré au préalable à la « mise sous surveillance ». La désignation « positive » signifie qu'une notation peut être haussée, la désignation « négative » signifie qu'une notation peut être abaissée et la désignation « indéterminée » signifie qu'une notation peut être haussée, abaissée ou confirmée.

VIII. DIVIDENDES

La déclaration et le versement de dividendes ainsi que le montant du dividende sont laissés à la discrétion du conseil d'administration qui tient en compte les résultats financiers de GWL, les besoins en immobilisation, la trésorerie disponible et d'autres facteurs que le conseil d'administration considère pertinents de temps à autre. À long terme, la politique de la société en matière de dividendes sur les actions ordinaires consiste à maintenir des versements de dividendes ordinaires équivalant à environ 20 % à 25 % du bénéfice net de base par action ordinaire de l'exercice précédent provenant des activités poursuivies, ajustés selon le cas pour les postes qui ne sont pas considérés comme représentatifs des activités poursuivies compte tenu de la position de trésorerie en fin d'exercice, des besoins futurs pour les flux de trésorerie et des occasions de placements. Actuellement, il n'y a aucune restriction empêchant GWL de verser des dividendes ordinaires à ses niveaux historiques. Les dividendes sur actions privilégiées ont une priorité sur les actions ordinaires.

Dividendes versés au cours des années précédentes

La pratique courante de GWL a été de déclarer et de verser des dividendes chaque trimestre. Le montant de dividendes en espèces déclaré pour les actions ordinaires et privilégiées au cours des trois dernières années est comme suit :

Dividendes déclarés par action (\$)	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Actions ordinaires	1,44	9,19 ⁽¹⁾	1,44
Actions privilégiées Série I	1,45	1,45	1,45
Actions privilégiées Série II	—	—	0,32 ⁽²⁾
Actions privilégiées Série III	1,30	1,30	1,30
Actions privilégiées Série IV	1,30	1,30	1,30
Actions privilégiées Série V	1,19	1,19	1,19

- 1) Comprends un dividende extraordinaire unique sur les actions ordinaires de 7,74751 \$ l'action ordinaire, lequel a été déclaré au quatrième trimestre 2010 et versé subséquemment le 25 janvier 2011.
- 2) Le 1^{er} avril 2009, GWL a racheté contre des espèces les 10 600 000 actions privilégiées sans droit de vote à dividende de 5,15 % de Série II, en circulation au montant de 25,00 \$ par action pour un montant global de 265 millions de dollars plus les dividendes accumulés non versés jusqu'à, mais excluant, la journée du 1^{er} avril 2009.

Postérieurement à la fin de l'exercice, GWL a déclaré un dividende trimestriel de 0,36 \$ par action ordinaire, payable le 1^{er} avril 2012. Des dividendes trimestriels ont également été déclarés pour les actions privilégiées comme suit : 0,3625 \$ par action privilégiée, Série I, payable le 15 mars 2012; 0,3250 \$ par action privilégiée, Série III et IV, et 0,2969 \$ par action privilégiée, Série V, tous payables le 1^{er} avril 2012.

Dividende extraordinaire

Le 25 janvier 2011, GWL a versé un dividende extraordinaire unique de 1 milliard de \$, correspondant à 7,74751 \$ l'action ordinaire à tous les détenteurs d'actions ordinaires figurant au registre à la fermeture des bureaux le 18 janvier 2011. À la suite de ce paiement, GWL détient toujours un montant considérable en espèces et en placements à court terme et poursuit son évaluation d'occasions stratégiques pour affecter ou utiliser pareils fonds.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Au cours du deuxième trimestre 2011, GWL a déposé son offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités pour acheter par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto ou contracter des dérivés sur actions aux fins d'acheter jusqu'à concurrence de 6 454 276 actions ordinaires à savoir cinq pour cent de ses actions ordinaires en circulation en date du renouvellement par GWL de l'offre d'achat dans le cours normal des activités. Conformément aux règles et règlements de la Bourse de Toronto, GWL peut acheter ses actions ordinaires au cours du marché de pareilles actions. Advenant que les actions de la société se transigent, de l'avis de la société, dans une plage de prix ne reflétant pas la pleine valeur du titre, l'achat d'actions par la société peut constituer un emploi intéressant des fonds disponibles de la société. GWL a acheté aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités 902 379 actions ordinaires en 2011.

IX. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA DIRECTION

Liste des administrateurs et membres de la direction en date du 29 février 2012.

Administrateurs

<u>Nom, province et pays de résidence</u>	<u>Fonction principale</u>	<u>Administrateur depuis :</u>
W. Galen Weston, O.C. ^{1*} (Ontario) Canada	Président exécutif du conseil de George Weston limitée	1967
A. Charles Baillie ^{2*,3} (Ontario) Canada	Administrateur de sociétés	2003
Warren Bryant ^{2,5*} Washington, États-Unis	Administrateur de sociétés	2010
Peter B. M. Eby ^{1,3*} (Ontario) Canada	Administrateur de sociétés	2000
Darren Entwistle ² British Columbia, Canada	Président et chef de la direction de TELUS Corporation	2011
Anne Fraser ⁵ (Colombie-Britannique) Canada	Administratrice de sociétés	1995
Anthony R. Graham ^{1,3,4*} (Ontario) Canada	Président de Wittington Investments, Limited (une société portefeuille) et président et chef de la direction de Sumarra Inc.	1996
John S. Lacey (Ontario) Canada	Président du conseil consultatif du Brookfield Special Situations Funds et conseiller auprès du président du conseil de George Weston limitée	2009

Nom, province et pays de résidence	Fonction principale	Administrateur depuis :
Allan Leighton (Ontario) Canada	Président du conseil de PANDORA A/S.	2000
Isabelle Marcoux ⁵ (Québec), Canada	Présidente du conseil de Transcontinental Inc. (une société d'imprimerie et d'édition)	2007
J. Robert S. Prichard, O.C. ^{3,4} (Ontario) Canada	Président de Torys LLP (cabinet d'avocats) et président du conseil de Metrolinx (société de transport)	2000
Thomas F. Rahilly ^{2,4,5} (Ontario) Canada	Administrateur de sociétés	2007
Barbara Stymiest ^{2,4} (Ontario) Canada	Administratrice de sociétés	2011

* Président de comité

1. Comité de direction

2. Comité d'audit

3. Comité de la gouvernance d'entreprise, des ressources humaines, des mises en candidature et de la rémunération

4. Comité de la retraite

5. Comité de l'environnement et de la santé et sécurité

Tous les administrateurs demeurent en fonction jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la société ou jusqu'à ce que leurs remplaçants soient dûment élus ou nommés.

Membres de la direction

Nom, province et pays de résidence	Fonction principale
W. Galen Weston, O.C. (Ontario) Canada	Président exécutif du conseil
Paviter S. Binning (Ontario) Canada	Président
Gordon A.M. Currie (Ontario) Canada	Vice-président exécutif, chef du service juridique
Robert G. Vaux (Ontario) Canada	Vice-président exécutif, planification
Robert A. Balcom (Ontario) Canada	Vice-président principal, chef du service juridique – Canada, et secrétaire
Jeremy Roberts (Ontario) Canada	Vice-président principal, finances
J. Bradley Holland (Ontario) Canada	Vice-président principal, fiscalité
Khush Dadyburjor (Ontario) Canada	Vice-président principal, planification
Geoffrey H. Wilson (Ontario) Canada	Vice-président principal, contrôles financiers et relations avec les investisseurs

Tous les administrateurs et membres de la direction susdits occupent leur poste actuelle ou d'autres postes auprès de la même société ou de sociétés ou organismes associés depuis cinq ans, à l'exception des personnes suivantes : M. Paviter S. Binning qui a été chef des finances de GWL jusqu'au 28 juillet 2011 et auparavant chef du programme de restructuration auprès de Nortel Networks Corporation jusqu'en mars 2010 ; M. Allan Leighton qui était vice-président du conseil de GWL et vice-président du conseil et président de Loblaw jusqu'au 31 juillet 2011 et auparavant, président du conseil du Royal Mail Group; M. Jeremy Roberts qui a occupé le poste de chef des finances et d'autres postes de cadre du service finances auprès de World Color Press Inc. (auparavant Quebecor World Inc.) jusqu'en septembre 2009; M. Khush Dadyburjor qui occupait la poste de vice-président & directeur mondial, F&A auprès de Nortel Networks Canada jusqu'en décembre 2010; M. J. Robert S. Prichard qui a été président et chef de la direction de Metrolinx et qui a accédé au poste de président du cabinet Torys LLP en 2010 ; et M. Thomas F. Rahilly qui était vice-président du conseil de RBC Marchés des capitaux, une division opérationnelle de la Banque Royale du Canada jusqu'à fin 2006.

En date du 31 décembre 2011, M. W. Galen Weston détenait en propriété réelle directement ou indirectement 80 724 598 ou environ 63 % des actions ordinaires émises et en circulation de GWL. Les autres administrateurs et cadres dirigeants de GWL collectivement détenaient en propriété réelle directement ou indirectement ou exerçaient le contrôle ou avaient la haute main sur moins de 1 % des actions ordinaires émises et en circulation de GWL.

M. A. Charles Baillie était administrateur de Dana Corporation lorsqu'elle a déposé le 3 mars 2006, en vertu du *Chapter 11* du *Bankruptcy Code* des États-Unis, des requêtes pour une réorganisation volontaire. Les filiales européennes, sud-américaines, asiatiques (Pacifique), canadiennes et mexicaines de Dana ne sont pas visées par les requêtes déposées en vertu du *Chapter 11*. Dana s'est libérée en janvier 2008 des procédures de faillite.

En novembre 2007, M. Binning a été nommé chef des finances de Nortel Networks Corporation (« Nortel »). Le 14 janvier 2009, Nortel a déposé une requête en protection contre ses créanciers aux termes de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* du Canada et à pareille date, M. Binning a été nommé chef du programme de restructuration. De plus, certaines filiales de Nortel ont déposé aux États-Unis une requête volontaire en vertu du *Chapter 11* du *Bankruptcy Code* des États-Unis et dans d'autres juridictions en vertu de pareils régimes de restructuration. M. Dadyburjor était également cadre dirigeant de Nortel au cours de la période décrite ci-dessus, à titre de vice-président & directeur mondial, F&A auprès de Nortel Networks Canada.

En décembre 1998, M. John S. Lacey s'est joint au conseil d'administration de The Loewen Group Inc. M. Lacey était président du conseil de The Loewen Group Inc. lorsque ce dernier a déposé en juin 1999 une requête en protection contre ses créanciers aux termes du *Chapter 11* du *Bankruptcy Code* des États-Unis et de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. En janvier 2003, The Loewen Group Inc. s'est libéré des procédures aux termes dudit *Chapter 11* et de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* et des procédures aux termes de ladite loi se sont déroulées en novembre 2006.

M. John S. Lacey s'est joint en mars 2006 au conseil d'administration de Stelco Inc., à titre de représentant de Tricap Management Limited. Stelco a déposé en janvier 2004 une requête en protection contre ses créanciers aux termes de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* et s'est libérée desdites procédures le 31 mars 2006. M. Lacey a démissionné du conseil d'administration de Stelco en novembre 2006.

M. Allan L. Leighton était membre du conseil d'administration de Leeds United Football, PLC lorsque ladite société fut l'objet de procédures administratives.

M. Robert G. Vaux était membre du conseil d'administration de Noble China Inc. jusqu'à sa démission en novembre 2002. En 2005, Noble China fut l'objet d'une dissolution par la cour suite à une réorganisation dans le cadre de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*.

En janvier 2008, M. Jeremy Roberts était membre de la direction de Quebecor World Inc. qui a déposé une requête en protection contre ses créanciers aux termes du *Chapter 11 du Bankruptcy Code* des États-Unis et de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Quebecor World Inc. dont le nom est devenu World Color Press Inc. s'est libérée desdites procédures en juillet 2009. M. Roberts a démissionné de son poste auprès de ladite société en septembre 2009.

X. ACTIONS EN JUSTICE

La société peut peuvent faire l'objet de diverses poursuites et réclamations dans le cours normal des activités des affaires. L'issue de toutes ces poursuites et réclamations demeure incertaine. Cependant, compte tenu de l'information disponible à ce jour, il n'est pas prévu que pareilles réclamations prises individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence importante sur la société.

Le 7 mars 2007, à la suite d'une transaction aux termes de laquelle Domtar a été absorbée par l'entreprise de papier fin Weyerhaeuser Inc., les actions ordinaires de Domtar ont été échangées soit pour un nombre égal d'actions échangeables de Domtar (Canada) Paper Inc. soit pour des actions ordinaires de la Domtar Corporation, une société du Delaware. L'entente d'achat d'actions régissant la vente de juin 1998 d'E.B. Eddy Paper, Inc. par GWL à Domtar (l'« EAA »), prévoit une clause de variation de prix. L'EAA prévoit, sous réserve d'un nombre restreint d'exceptions, qu'advenant l'acquisition ultérieure par quiconque de plus de 50 % des actions avec droit de vote en circulation de Domtar, la clause de variation du prix s'applique. La société est d'avis qu'une variation du prix de l'ordre de 110 millions \$ lui est payable par Domtar et la société a mis en demeure Domtar de verser pareil paiement. Domtar est de l'avis que la clause de variation du prix ne s'applique pas, car une exception prévue à l'EAA s'applique. Le 12 juin 2007, la société a entamé une poursuite contre Domtar pour 110 millions \$ devant la cour supérieure de la province d'Ontario, Canada. Les parties se sont respectivement communiqué plaidoyer et procédures écrites.

XI. CONTRATS D'IMPORTANCE

La société a une entente avec sa filiale Les Compagnies Loblaw concernant la prestation réciproque de certains services administratifs. Les services à fournir aux termes de ladite entente comprennent des services liés à la gestion des produits de base, aux prestations de retraite et avantages, à la fiscalité, aux soins médicaux, aux déplacements, au système de gestion des données, à la gestion des risques, à la trésorerie et aux affaires juridiques. Les versements se font trimestriellement en fonction des coûts réels qu'entraîne la fourniture desdits services. Lorsque les services sont fournis au bénéfice conjoint de la société et de Loblaw, chaque partie verse la part appropriée de pareils coûts. Les paiements nets dans le cadre de l'entente étaient de 18 millions \$ en 2011 et les honoraires aux termes de l'entente sont examinés annuellement par le comité d'audit.

La convention d'achat et de vente concernant la vente de l'entreprise américaine de boulangerie et de produits de boulangerie frais par Dunedin Holdings S.à r.l., une filiale de GWL, à Grupo Bimbo, S.A.B. de C.V. pour un produit brut et net d'environ 2,5 milliards USD, y compris une valeur d'environ 125 millions USD d'actifs portant intérêt, représente un contrat d'importance pour la société. La transaction de vente a été conclue le 21 janvier 2009.

XII. OPÉRATIONS ENTRE PERSONNES APPARENTÉES

L'actionnaire majoritaire de la société, Wittington Investments, Limited (« Wittington ») et les sociétés du même groupe sont des personnes apparentées. La société conclut dans le cours usuel des affaires des opérations routinières avec lesdites personnes apparentées, y compris la location auprès de Wittington d'espaces de bureaux aux conditions du marché. La société, Wittington et les sociétés du groupe peuvent faire de temps à autre des choix permis ou requis aux termes des lois de l'impôt sur le revenu concernant les sociétés du groupe. Pareils choix et ententes connexes n'ont pas eu d'incidence significative sur la société en 2011.

Les opérations entre personnes apparentées conclues entre la société et Loblaw incluent: achats d'inventaire, ententes de partage de coûts, affaires immobilières, emprunts et prêts, questions de fiscalité, contrats de gestion ainsi que l'entente ci-haut mentionnée concernant les services administratifs.

Les administrateurs et les cadres dirigeants n'ont aucun intérêt important dans aucune opération ayant une conséquence importante pour la société ou dont on pourrait raisonnablement s'y attendre.

La politique de la société consiste à mener les opérations et à acquitter tous les soldes dus aux termes de ces opérations entre personnes apparentées selon les conditions du marché.

De plus amples renseignements sur les opérations entre personnes apparentées se trouvent dans le rapport de gestion annuel de GWL qui est intégré aux présentes par renvoi.

XIII. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent-comptable des registres de la société est Services aux investisseurs Computershare Inc. et il est situé à Toronto, Canada.

XIV. EXPERTS

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est l'auditeur de la société et a produit le Rapport des auditeurs aux actionnaires afférent aux états financiers consolidés annuels audités de la société. KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est indépendant de la société au sens des *Rules of Professional Conduct* du Institute of Chartered Accountants of Ontario.

XV. RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ D'AUDIT

La charte exposant le mandat du comité d'audit, telle qu'approuvée par le conseil d'administration de la société le 29 février 2012, est incluse à l'Annexe A. Les membres du comité d'audit sont mentionnés ci-dessous. Tous les membres du comité d'audit sont indépendants et ont des compétences financières [au sens des termes, définis dans le Règlement (ailleurs qu'au Québec : Instruction générale) 52-110 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières] et leur formation et expérience pertinentes et qualifications professionnelles en rapport à leur rôle à titre de membre du comité d'audit sont comme suit :

M. Baillie était auparavant président du conseil et chef de la direction de La Banque Toronto-Dominion. Il détient un diplôme M.B.A. de la Harvard Business School et est un Fellow du Institute of Canadian Bankers.

M. Bryant a été président du conseil, président et chef de la direction de Longs Drug Stores. M. Bryant détient un diplôme B.S. de la California State University ainsi qu'un diplôme M.B.A. de l'Azusa Pacific University. M. Bryant est également diplômé de l'Université Harvard Executive Financial Management Program.

M. Entwistle est président et chef de la direction de TELUS. Il détient un baccalauréat en économie de l'Université Concordia, un diplôme MBA (finances) de l'Université McGill et un diplôme en technologie des réseaux de l'Université de Toronto.

M. Rahilly était auparavant vice-président de RBC Marchés des capitaux, une division opérationnelle de la Banque Royale du Canada. Il détient un diplôme B.A., un diplôme LL.B. et un diplôme M.A. de l'Université de Toronto.

M^{me} Stymiest était auparavant chef de groupe des services stratégiques, de trésorerie et d'entreprises auprès de RBC et est également présidente du conseil de Research in Motion Limited. M^{me} Stymiest détient un diplôme B. A. de la Richard Ivey School of Business et détient le titre de Fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario.

Tous les membres du comité d'audit sont indépendants et possèdent des compétences financières comme il est requis aux termes des règlements en matière de droit des valeurs mobilières qui s'appliquent.

XVI. HONORAIRES D'AUDIT EXTERNE

L'ensemble des honoraires versés à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour services professionnels nécessaires à l'audit des états financiers de la société et pour autres services rendus au cours des exercices 2011 et 2010 se répartit comme suit :

	2011 (en milliers de dollars)	2010 (en milliers de dollars)
Honoraires d'audit ⁽¹⁾	3 690	3 941
Honoraires pour services afférents à l'audit ⁽²⁾	2 824	2 562
Honoraires pour services afférents à la fiscalité ⁽³⁾	0	76
Autres honoraires ⁽⁴⁾	2 189	2 218
Total des honoraires	8 703 \$	8 797 \$

- (1) Les honoraires d'audit sont des honoraires pour services rendus à l'occasion de l'audit des états financiers consolidés de la société.
- (2) Les honoraires pour services afférents à l'audit sont des honoraires concernant la certification et les services afférents qui sont effectués par l'auditeur de la société. Ces services incluent l'examen des rapports trimestriels aux actionnaires, l'audit des régimes de retraite, les lettres d'accord présumé et l'interprétation des normes en matière de comptabilité et communication de l'information financière.
- (3) Les honoraires pour services afférents à la fiscalité sont des honoraires pour l'acquittement des obligations fiscales et des conseils en fiscalité.
- (4) Tous les autres honoraires comprennent des services afférents à la gestion des risques, à la conformité/au contrôle interne et à l'observation des lois et/ou règlements ainsi qu'à la transition de la société aux Normes internationales d'information financière.

La charte exposant le mandat du comité d'audit prévoit que tout service non lié à l'audit rendu par l'auditeur doit être approuvé au préalable par le comité d'audit. Le comité d'audit peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres, le pouvoir d'approuver au préalable tout service non lié à l'audit devant être rendu par l'auditeur, dans la mesure permise par la loi.

XVII. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Des renseignements supplémentaires, incluant la rémunération et les prêts consentis aux administrateurs et membres de la direction, les principaux porteurs de titres de la société, et le cas échéant, les titres dont l'émission est autorisée en vertu des régimes de rémunération à base d'actions figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de GWL aux fins de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra le 10 mai 2012. Des renseignements financiers supplémentaires sont également fournis dans les états financiers consolidés de la société et dans le rapport de gestion pour l'exercice qui vient de terminer.
- Des informations supplémentaires émises par la société ont été transmises par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) disponibles en ligne au www.sedar.com. L'adresse Internet de GWL est le www.weston.ca
- Des informations supplémentaires émises par Loblaw ont été déposées auprès de SEDAR et auprès du bureau du surintendant des institutions financières, organisme de réglementation principal de la filiale de Loblaw, la Banque le Choix du Président. L'adresse Internet de Loblaw est le www.loblaw.ca

ANNEXE A

CHARTRE EXPOSANT LE MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

de

GEORGE WESTON LIMITÉE

1. RESPONSABILITÉS DU COMITÉ

Il incombe au comité d'audit d'appuyer le conseil d'administration de la société (le « conseil ») dans son rôle de surveillance relatif :

- à l'intégrité des états financiers de la société;
- au respect par la société des dispositions législatives et réglementaires afférentes aux états financiers de la société;
- aux compétences, à l'indépendance et au rendement de l'auditeur externe de la société (l'« auditeur »);
- au processus de gestion du risque;
- au contrôle interne à l'égard de la communication de l'information financière ainsi qu'aux contrôles et procédures en matière de communication de l'information;
- au rendement de la fonction d'audit interne de la société; et
- d'accomplir les autres tâches prévues dans la présente charte ainsi que celles déléguées au comité d'audit par le conseil.

2. MEMBRES DU COMITÉ

Le comité d'audit se compose d'au moins trois administrateurs nommés par le conseil. Les membres du comité d'audit sont choisis par le conseil et recommandés par le comité de la gouvernance, des ressources humaines, des mises en candidature et nominations et de la rémunération de la société. Les critères de sélection des membres du comité d'audit sont décrits ci-après, dans la mesure où ceux-ci sont imposés par la législation qui s'applique :

- chaque membre est un administrateur indépendant; et
- chaque membre possède des compétences financières.

Aux fins de la présente charte, l'expression « indépendant » et l'expression « a ou possède des compétences financières » ont chacune le sens qui leur est attribué par le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, ainsi que toute modification pouvant y être apportée.

3. PRÉSIDENT DU COMITÉ

Chaque année, le conseil nomme un président du comité d'audit parmi les membres. Advenant le cas où le conseil ne nomme pas de président du comité d'audit, le président en poste y demeure jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé. Le conseil a adopté et approuvé une description de poste pour le poste de président du comité qui précise son rôle et ses responsabilités.

4. DURÉE DU MANDAT DE CHAQUE MEMBRE

Chaque membre exerce ses fonctions jusqu'à ce que son mandat de membre auprès du comité d'audit soit terminé ou qu'il soit destitué.

5. QUORUM, DESTITUTION ET POSTES VACANTS

La présence de la majorité des membres du comité d'audit est requise pour former quorum. Tout membre peut être destitué et remplacé en tout temps par le conseil qui pourvoit aux postes vacants au sein du comité d'audit en y nommant des personnes choisies parmi les membres du conseil. Si un poste est vacant au sein du comité d'audit, ses membres en exercice peuvent exercer tous ses pouvoirs à la condition d'atteindre le quorum requis.

6. RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES ET TÂCHES

Il incombe au comité d'audit de s'acquitter des tâches précisées ci-dessous ainsi que de toute autre tâche que lui délègue spécifiquement le conseil.

(a) Nomination et examen de l'auditeur

L'auditeur doit rendre des comptes, en définitive, au comité d'audit à titre de représentant des actionnaires. Le comité d'audit est directement responsable de la surveillance des travaux de l'auditeur. En conséquence, le comité d'audit doit évaluer la relation existante entre la société et l'auditeur et demeure responsable de cette relation. Plus spécifiquement, le comité d'audit doit :

- choisir, évaluer et désigner l'auditeur en vue de sa nomination par les actionnaires ou, le cas échéant, de la reconduction de son mandat par les actionnaires;
- examiner la lettre de mission de l'auditeur;
- au moins une fois l'an, obtenir et examiner un rapport de l'auditeur décrivant :
 - les procédures internes de l'auditeur en matière de contrôle de qualité de son travail; et
 - toute question importante soulevée par l'examen de contrôle de qualité interne le plus récent, l'examen par ses pairs, l'examen par toute entité indépendante de surveillance tel le Conseil canadien sur la reddition des comptes ou les autorités gouvernementales ou corporations professionnelles au cours des cinq années antérieures ayant trait à un ou plusieurs audits indépendants effectués par l'auditeur et les mesures prises pour corriger les points problématiques soulevés au cours de ces examens.

(b) Confirmation de l'indépendance de l'auditeur

Au moins une fois l'an, et avant que l'auditeur n'émette son rapport sur les états financiers annuels, le comité d'audit doit :

- s'assurer que l'auditeur présente une déclaration écrite officielle délimitant toutes les relations existantes entre l'auditeur et la société;
- discuter avec l'auditeur de toute relation divulguée ou service qui pourrait avoir une incidence sur l'indépendance et l'objectivité de l'auditeur; et
- obtenir une déclaration écrite de la part de l'auditeur confirmant son objectivité et indépendance conformément aux Règles de conduite professionnelle et au Code de déontologie adoptés par l'institut provincial ou l'Ordre des comptables agréés dont il est membre.

(c) Rotation de l'associé responsable de la mission/associés retenus

Le comité d'audit doit, après avoir tenu compte de l'opinion de la direction, évaluer le rendement de l'auditeur et de l'associé responsable de la mission/associés retenus et juger s'il est approprié ou non de procéder à la rotation de l'associé responsable de la mission/associés retenus.

(d) Approbation préalable des services non liés à l'audit

Le comité d'audit doit approuver au préalable l'emploi des services de l'auditeur pour tout service non lié à l'audit pourvu qu'aucune approbation ne soit donnée pour des services interdits en vertu des règles du Conseil canadien sur la reddition des comptes ou des normes d'indépendance de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Avant de retenir les services de l'auditeur pour tout service non lié à l'audit, le comité d'audit doit s'assurer de la compatibilité de ce service avec le maintien de l'indépendance de l'auditeur. Le comité d'audit peut approuver au préalable l'emploi des services de l'auditeur pour des services non liés à l'audit en adoptant des politiques et procédures devant être suivies avant que l'auditeur ne soit retenu pour fournir de tels services non liés à l'audit. De plus, le comité d'audit peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres le pouvoir d'approuver au préalable le recours à l'auditeur pour tout service non lié à l'audit dans la mesure permise par la législation qui s'applique.

(e) Communications avec l'auditeur

Le comité d'audit tient des réunions à huis clos avec l'auditeur autant de fois que le comité d'audit le juge approprié afin de s'acquitter de ses responsabilités (au moins une fois par trimestre) et pour discuter de toute question qui le préoccupe ou qui préoccupe l'auditeur, par exemple :

- les sujets qui feront l'objet de la lettre de l'auditeur à la direction;
- si l'auditeur est satisfait ou non de la qualité et de l'efficacité des mécanismes et procédures d'enregistrement des données financières; et
- dans quelle mesure l'auditeur est satisfait de la nature et de l'étendue de ses travaux d'audit et de la collaboration de la direction et sa réactivité aux questions que soulèvent pareils travaux.

(f) Révision du programme d'audit

Le comité d'audit doit réviser d'avance le sommaire du programme d'audit établi par l'auditeur pour chaque audit.

(g) Révision des honoraires d'audit

La responsabilité de l'approbation des honoraires de l'auditeur incombe au comité d'audit. En approuvant les honoraires de l'auditeur, le comité d'audit tient compte, entre autres, de ce qui suit : du nombre et de la nature des rapports émis par les auditeurs, de la qualité des contrôles internes, de l'incidence de la taille, complexité et situation financière de la société sur le plan du déroulement de l'audit et de l'ampleur de l'audit interne et des autres services de soutien fournis par la société à l'auditeur.

(h) Révision des états financiers annuels audités

Le comité d'audit revoit les états financiers annuels audités ainsi que le rapport de l'auditeur s'y rattachant et le rapport de gestion afférent avant de les recommander au conseil pour approbation afin d'évaluer s'ils donnent ou non, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société, des résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie conformément aux PCGR (qui incluent les normes internationales d'information financière, IFRS).

Au cours de son examen, le comité d'audit devrait :

- discuter avec la direction et l'auditeur des états financiers annuels audités et du rapport de gestion;
- examiner la qualité et non seulement la pertinence des principes comptables appliqués, le caractère raisonnable des jugements exercés par la direction ainsi que les estimations ayant une incidence significative sur les états financiers et la clarté de la communication de l'information présentée dans les états financiers;
- discuter avec l'auditeur de son rapport faisant référence à :
 - toutes les conventions et pratiques comptables importantes devant être appliquées;
 - toute autre méthode de traiter l'information financière prévue dans les PCGR et qui a été discutée avec la direction de la société, les ramifications découlant de l'utilisation d'autres méthodes de traitement et de communication de l'information et la méthode de traitement préconisée par les auditeurs; et
 - toute autre correspondance importante entre l'auditeur et la direction de la société, notamment toute lettre de la direction ou liste des écarts non régularisés;
- discuter de toute analyse préparée par la direction et par l'auditeur faisant état de questions notables se rapportant à la communication de l'information financière et les jugements exercés au cours de la préparation des états financiers, y compris, les analyses de l'incidence de l'application d'autres méthodes prévues dans les PCGR;
- discuter de l'incidence d'éléments hors bilan, d'ententes, d'obligations (y compris des éléments de passif éventuels) et de toute autre relation avec des entités non consolidées ou avec d'autres personnes pouvant avoir une incidence importante immédiate ou future sur la situation financière de la société, l'évolution de la situation financière, les résultats opérationnels, la liquidité, les dépenses d'investissement, les fonds propres ou les éléments importants des revenus et dépenses;
- prendre connaissance de toute modification aux conventions et pratiques comptables et de leur incidence sur les états financiers de la société;
- discuter avec la direction et l'auditeur et, s'il y a lieu, avec le conseiller juridique, de tout litige, de toute réclamation ou autre éventualité, y compris tout avis d'imposition pouvant avoir une incidence

importante sur la situation financière de la société et la manière dont ces faits ont été relatés dans les états financiers;

- discuter avec la direction et l'auditeur de la correspondance avec les organismes de régulation ou les organismes gouvernementaux, de plaintes formulées par les employés ou de rapports publiés qui soulèvent des questions importantes concernant les états financiers ou les conventions comptables de la société;
- discuter avec l'auditeur de toute mesure spécifique d'audit appliquée pour contrer toute faiblesse importante, le cas échéant, au niveau du contrôle interne;
- discuter avec l'auditeur de toute difficulté survenue au cours du travail d'audit, y compris toute restriction imposée quant à l'ampleur de leurs procédures ou de l'accès à l'information demandée, des ajustements comptables proposés par l'auditeur qui n'ont pas été appliqués (parce qu'ils étaient peu importants ou autre), et d'importants désaccords avec la direction;
- prendre connaissance de tout autre fait qui, selon son jugement, devrait entrer en ligne de compte lors de la préparation de sa recommandation au conseil en ce qui a trait à l'approbation des états financiers;
- s'assurer que les conventions et pratiques comptables pertinentes ont été choisies et appliquées de la même manière pour toute la période; et
- s'assurer que la direction a mis en place des procédures pertinentes afin de respecter la législation qui s'applique quant au versement des impôts, des prestations de retraite et de la rémunération aux employés.

(i) Révision des états financiers intermédiaires

Le comité d'audit retient également les services de l'auditeur pour réviser les états financiers intermédiaires avant que ceux-ci ne soient examinés par le comité d'audit. Le comité d'audit devrait discuter avec la direction et l'auditeur des états financiers intermédiaires et du rapport de gestion afférent et, si le comité est satisfait que les états financiers intermédiaires donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie, conformément aux PCGR, le comité d'audit recommande à l'approbation du conseil les états financiers intermédiaires et le rapport de gestion afférent.

(j) Autres informations financières

Le comité d'audit examine la diffusion des autres informations financières ainsi que la nature de toute information financière et indication sur les bénéfices fournies aux analystes et agences de notation financière conformément à la Politique de la société en matière de communication de l'information. De plus, le comité d'audit s'assure que des procédures adéquates sont en place pour que soit révisé tout renseignement diffusé au public comportant des informations extraites ou qui proviennent des états financiers de la société et doit évaluer, à intervalle régulier, le caractère suffisant desdites procédures.

(k) Révision des prospectus et des autres documents réglementaires

Le comité d'audit doit réviser tous les autres états financiers de la société pour lesquels l'approbation du conseil est requise avant qu'ils ne soient rendus publics, y compris, sans toutefois s'y limiter, les états financiers à utiliser dans les prospectus ou autres documents d'offres ou documents de nature publique et les états financiers exigés par les organismes de régulation. Le comité d'audit examine la notice annuelle de la société avant son dépôt.

(l) Opérations entre personnes apparentées

Le comité d'audit examine toutes les opérations importantes entre personnes apparentées qui ne sont pas traitées par un « comité spécial » composé « d'administrateurs indépendants » conformément aux règles en matière de droit des valeurs mobilières.

(m) Examen du service d'audit interne

Le comité d'audit examine le mandat du service d'audit interne, le budget, la planification des activités et la structure organisationnelle du service d'audit interne pour s'assurer qu'il est indépendant de la direction et qu'il a les ressources suffisantes pour accomplir son mandat.

Les membres du comité d'audit tiennent des réunions à huis clos avec le cadre de direction chargé de l'audit interne aussi souvent que le comité d'audit le juge approprié pour assurer l'accomplissement de ses responsabilités, et ce, au moins une fois par trimestre, pour discuter de toute question qui préoccupe le comité d'audit ou le cadre de direction chargé de l'audit interne afin de confirmer que :

- tous les points problématiques importants résolus ou à résoudre entre la direction et les auditeurs ont été portés à son attention;
- les principaux risques des entreprises de la société ont été identifiés par la direction et des politiques et mécanismes appropriés ont été mis en œuvre pour gérer ces risques; et
- l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion est adéquate.

(n) Relations avec la direction

Les membres du comité d'audit tiennent des réunions à huis clos avec la direction aussi souvent que ledit comité le juge approprié pour assurer l'accomplissement de ses responsabilités, et ce, au moins une fois par trimestre, pour discuter de tout sujet qui préoccupe le comité d'audit ou la direction.

(o) Surveillance du contrôle interne à l'égard de la communication de l'information financière ainsi que des contrôles et procédures en matière de communication de l'information

Le comité d'audit, en collaboration avec la direction, examine la structure et l'efficacité de production (i) du contrôle interne adopté par la société à l'égard de la communication de l'information financière et (ii) l'efficacité des contrôles et procédures qui ont été adoptés pour assurer la communication en temps opportun de l'information importante au sujet de la société et de ses filiales selon les exigences de la législation ou des règles de bourses de valeurs mobilières qui s'appliquent.

Le comité d'audit reçoit, à intervalle régulier, des rapports émis par le comité de la communication de l'information et le service de contrôle interne de la société concernant le système de contrôles et de procédures de la société en matière de communication de l'information ainsi que le contrôle interne sur la communication de l'information financière, y compris les plans annuels, lorsque pertinents. Le comité d'audit examine également au moins une fois l'an la Politique de la société en matière de communication de l'information.

(p) Respect des dispositions prévues par la législation

Le comité d'audit, en collaboration avec le conseiller juridique, examine toute question juridique pouvant avoir une incidence importante sur les états financiers de la société. Le comité d'audit, en collaboration avec le

conseiller juridique, devrait examiner les demandes de renseignements importants émanant des organismes de régulation et des organismes gouvernementaux. Le comité d'audit, en collaboration avec un représentant du comité d'éthique et de conduite dans les affaires, doit examiner toute question importante résultant d'une violation connue ou soupçonnée du Code de conduite dans les affaires de la société à l'égard de questions financières et de comptabilité ainsi que toute préoccupation importante relativement à des points discutables touchant la comptabilité ou l'audit et portée à leur attention par l'intermédiaire de la Ligne téléphonique Réponses en matière d'éthique de la société ou d'une autre façon.

(q) Questions fiscales

Le comité d'audit examine la situation fiscale de la société.

(r) Politiques en matière de recrutement

Le comité d'audit examine et approuve les politiques de la société en matière de recrutement d'associés et de professionnels salariés de l'auditeur externe actuel et des auditeurs externes antérieurs de la société.

7. GESTION DU RISQUE

Le comité d'audit examine le programme de gestion du risque de la société, y compris ses politiques et mécanismes en matière d'identification et d'évaluation du risque et de gestion du risque de la société. Le comité d'audit reçoit, à intervalle régulier, des rapports de gestion du risque du service de gestion du risque et d'audit interne. Le président du comité d'audit présente périodiquement un rapport au conseil sur toute problématique d'importance soulevée par le programme de gestion du risque. Le comité d'audit reçoit également, à intervalle régulier, des rapports concernant les questions d'importance découlant du programme de gestion du risque auprès de Les Compagnies Loblaw limitée. Le comité d'audit surveille le processus d'examen des risques principaux que mène, à intervalle régulier, le comité d'audit, un autre comité ou le conseil au complet.

8. PROCÉDURE EN MATIÈRE DE PLAINTES

Le comité d'audit contrôle l'efficacité des procédures de la société en vue de la réception, de la conservation et du suivi des plaintes reçues par la société concernant la comptabilité, les contrôles internes, les contrôles sur la communication de l'information ou les questions d'audit et en vue de la présentation par les employés de la société, en toute confidentialité et sous le couvert de l'anonymat, de leurs préoccupations relatives aux questions comptables, aux contrôles internes ou à l'audit. Le comité d'audit examine et approuve annuellement les procédures de la société en matière de plaintes concernant la comptabilité, l'audit et les contrôles internes. Le comité examine avec la direction les rapports périodiques à ce sujet.

9. COMPTES RENDUS AU CONSEIL

Le comité d'audit soumet des comptes rendus au conseil sur :

- l'indépendance de l'auditeur;
- le rendement de l'auditeur et les recommandations du comité d'audit quant à la reconduction ou non de son mandat;

- le rendement de la fonction d'audit interne;
- la structure et l'efficacité de production du contrôle interne de la société à l'égard de la communication de l'information financière ainsi que des contrôles et procédures en matière de communication de l'information;
- la révision par le comité d'audit des états financiers annuels et intermédiaires de la société et tout rapprochement aux PCGR, y compris toute question se rapportant à la qualité ou à l'intégrité des états financiers, ainsi que du rapport de gestion et recommande au conseil s'il doit ou non approuver les états financiers, tout rapprochement aux PCGR et le rapport de gestion;
- la révision par le comité d'audit de la notice annuelle;
- le respect par la société des dispositions législatives et réglementaires dans la mesure où elles ont une incidence sur les états financiers de la société;
- la gestion du risque identifié dans le cadre du programme de gestion du risque; et
- toutes les autres questions importantes traitées par le comité d'audit.

10. RÉVISION ET COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Le comité d'audit devrait revoir la présente charte au moins une fois l'an et la soumettre à l'examen du comité de la gouvernance, des ressources humaines, des mises en candidature et nominations et de la rémunération avec les modifications que le comité d'audit propose. La charte accompagnée d'une recommandation est ensuite présentée au conseil pour approbation avec les modifications additionnelles, le cas échéant, proposées par le comité de la gouvernance, des ressources humaines, des mises en candidature et nominations et de la rémunération.

La présente Charte est affichée sur le site Web de la société.

11. FRÉQUENCE DES RÉUNIONS ET DES SESSIONS À HUIS CLOS

Le comité se réunit au moins cinq fois l'an. Les membres du comité tiennent une session à huis clos après toute réunion régulière du comité d'audit.

12. RECOURS AUX SERVICES D'EXPERTS

Le comité d'audit peut, aux frais de la société et sans l'autorisation du conseil, employer les services d'experts juridiques, comptables ou autres qu'il juge nécessaires pour exercer ses fonctions.